



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 avril 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 28 avril 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud

Les membres du Groupe d'experts, dont le mandat a été prorogé conformément à la résolution [2471 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, ont l'honneur de transmettre ci-joint leur rapport final, soumis en application du paragraphe 3 de la résolution.

Le rapport a été communiqué le 17 mars 2020 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2206 \(2015\)](#) concernant le Soudan du Sud, qui l'a examiné le 28 avril 2020.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport final à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Coordonnateur du Groupe
d'experts sur le Soudan du Sud
(*Signé*) Emilio **Manfredi**

(*Signé*) Laura **Bernal**
Experte

(*Signé*) Mark **Ferullo**
Expert

(*Signé*) Dean **Gillespie**
Expert

(*Signé*) Andrei **Kolmakov**
Expert



Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud présenté en application de la résolution 2471 (2019)

Résumé

La formation du Gouvernement de transition au Soudan du Sud en février 2020 a constitué un tournant politique. Si la paix dans le pays est restée précaire, les signataires de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud ont créé une étroite ouverture politique pour permettre aux Sud-Soudanais qui ont subi les conséquences du conflit de tirer profit des dividendes de la paix. Cependant, la concurrence livrée pour contrôler tant la sécurité aux niveaux local et national que les ressources économiques continue d'éloigner de manière persistante le pays de toute paix durable.

Le fait d'appliquer de manière incomplète ou sélective les arrangements de sécurité obtenus au prix de compromis et prévus dans l'accord de paix revitalisé menace la paix, la sécurité et la stabilité du Soudan du Sud. En particulier, les signataires de l'accord n'ont pas respecté les délais en vue d'achever de mettre en place les dispositions transitoires de sécurité, notamment l'accélération du cantonnement des forces et de la formation, de l'entraînement et du redéploiement des forces unifiées nécessaires. Dans l'Unité, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition ont recruté des civils, dont des enfants, pour grossir les rangs de leurs effectifs qui seront intégrés dans le processus de cantonnement.

Durant l'application de l'accord de paix revitalisé, le Service national de sécurité a étendu les contrôles de sécurité de manière effrénée pour réprimer tout dissentiment politique et civique. Il a détenu arbitrairement des civils dans la prison « Riverside » et commis de graves violations des droits de l'homme. Le renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple a mené parallèlement des activités violentes et extrajudiciaires. Sous la direction du général de division Rin Tueny Mabor Deng, il a de manière arbitraire détenu, torturé et tué des civils dans la prison « Giada ».

En violation de l'embargo sur les armes, le Service national de sécurité, qui n'a pas participé au processus de réunification de l'armée, a reçu pour ravitailler ses forces trois chargements d'armes du Service du renseignement général du Soudan. Le Bureau de la sécurité intérieure du Service national de sécurité, sous la direction du général de corps d'armée Akol Koor Kuc, ainsi que le renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont également recruté, formé et armé des milices distinctes à Ouarrap et dans les Lacs.

Les forces gouvernementales et les forces d'opposition armées ont continué de commettre des violations graves des droits de l'homme et d'utiliser des méthodes de guerre, en contravention au droit international humanitaire et à l'accord de paix revitalisé. Par exemple, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple en Équatoria-Central ont commis des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre, occupé des structures civiles, pillé et incendié des biens et visé des agents humanitaires. Le pays reste fortement militarisé ; l'armée et l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition n'ont pas évacué les zones civiles, ce qui menace la stabilité.

Les arrangements politiques qui ont débouché sur le cessez-le-feu et la mise en place du Gouvernement de transition ont permis de réduire les combats de grande ampleur, sans pour autant aborder, autant qu'il le fallait, les dimensions économiques du conflit. Le système économique en place n'a pas empêché efficacement le détournement de fonds publics, qui risque de réduire à néant les améliorations introduites sur les plans politique et de la sécurité. Par exemple, l'organe qui a

supervisé la période de prétransition, le Comité national préparatoire à la transition, n'a pas géré en toute transparence les fonds publics affectés à l'exécution de la paix et n'a pas consacré notamment des ressources suffisantes aux sites de cantonnement et d'entraînement.

Le Soudan du Sud a engrangé un revenu moyen de quelque 82 millions de dollars par mois à la suite des ventes de pétrole, de loin sa ressource économique la plus importante et un secteur qui a été la cible de malversations financières. Une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert, promulguée à la mi-2019, n'a pas accru la transparence de la gestion et de la vente du pétrole national, comme énoncé au chapitre 4 de l'accord de paix revitalisé. Le Service national de sécurité a tiré profit des recettes pétrolières par l'intermédiaire de ses entreprises, dont Sudd (Suud) Security Services Co. Ltd., qui a été rémunérée à la suite de services rendus dans les champs pétrolifères. Le Service national de sécurité et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont par ailleurs reçu des dons en nature pour la protection des champs pétrolifères, qui constituent d'importantes formes de paiement non monétaires et extrabudgétaires.

Durant les années de conflit, l'absence de réglementation administrative et le manque de transparence de la gestion des ressources dans le pays ont favorisé l'extraction et l'exploitation illicites de ses ressources naturelles. En Équatoria-Oriental, l'administration locale à Kapoeta a autorisé principalement des mineurs non détenteurs de licence à extraire de l'or au moyen d'une utilisation illicite de matériel industriel. Ailleurs, en Équatoria-Oriental, des militaires ont été payés pour protéger le transport de bois récolté en toute illégalité. Par exemple, Lucky Friends Trading and Construction Company Ltd. a recouru aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple pour protéger ses activités d'exploitation forestière illégales.

La communauté internationale a mené une campagne de pression diplomatique complexe et multiforme qui a débouché sur la formation d'un Gouvernement de transition et permis aux signataires de poursuivre le dialogue. La démarche politique nationale consistant à tenir compte d'un vaste éventail de points de vue s'est déroulée principalement hors des échéanciers et du cadre de l'accord de paix revitalisé convenus. Elle n'a pas adhéré à ce jour aux dispositions de l'accord sur le besoin essentiel de réformes structurelles des institutions de l'État, de la reconstitution d'un tissu social dévasté, de la responsabilité financière et de la justice. Sans réformes, un million de Sud-Soudanais qui ont fui leurs foyers ne se sentiront pas en sécurité pour rentrer chez eux.

Le non-respect par les pays voisins de l'accord de paix revitalisé et du régime de sanctions imposé par l'ONU a été constant. À titre d'exemple, les entités douanières respectives des États de la région n'ont transmis aucun rapport d'inspection au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2206 \(2015\)](#) concernant le Soudan du Sud, ce qui a rendu vaine toute tentative de garantir un attachement total au respect de l'embargo sur les armes : les principaux garants de l'accord, l'Ouganda et le Soudan, l'ont enfreint. Les Forces de défense populaires de l'Ouganda ont maintenu une présence en Équatoria-Central et le Service du renseignement général du Soudan a envoyé des armes au Soudan du Sud.

L'appui généralisé à la paix au Soudan du Sud n'a pas favorisé un respect constant des provisions de l'accord de paix revitalisé. Cependant, si les parties mettent pleinement en œuvre l'accord, ses dispositions détaillées pourraient permettre de remédier aux causes du conflit, à savoir la lenteur de la justice ou de l'établissement des responsabilités, la violence à laquelle recourent des forces de sécurité incontrôlées pour atteindre des objectifs politiques et un système économique qui a favorisé la mauvaise allocation et le détournement de fonds publics et de ressources naturelles.

Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations	6
I. Généralités	7
A. Mandat et déplacements	7
B. Coopération avec les États Membres, les organisations internationales et les autres parties prenantes	7
C. Méthode et format	8
II. Sécurité et droits de l'homme : menaces aux civils, violations et dynamique du conflit	8
A. La non-application du dispositif de sécurité menace les civils	9
B. Recrutement forcé, y compris d'enfants, dans l'État de l'Unité	11
C. Graves violations des droits de l'homme par le Service national de sécurité et le renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple	13
D. Recrutement, entraînement et armement des milices	15
E. Violation de l'embargo sur les armes par le Service national de sécurité	15
F. Violations de l'accord de cessation des hostilités, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme	16
G. Déplacements forcés, violence sexuelle et fondée sur le genre et attaques contre des civils dans l'Équatoria-Central	17
H. Violations graves des droits de l'homme et violence sexuelle et fondée sur le genre à Maiwut	19
I. Risques de sécurité liés à la militarisation des zones civiles et à la prolifération des armes	20
III. Finances et ressources naturelles : risques d'exploitation et de détournement illicites des ressources publiques	22
A. Risques de détournement des ressources publiques destinées au Comité national préparatoire à la transition	23
B. Risques de détournement de fonds publics à la suite de la vente de pétrole	25
C. Menace de détournement de fonds publics à partir de la production et des recettes pétrolières	27
D. Fonds publics introuvables à la suite d'une aide en nature aux forces de sécurité	28
E. Vulnérabilité des recettes indépendantes à une utilisation abusive de la part du Service national de sécurité	29
F. Extraction illicite de l'or	30
G. Utilisation illégale de matériel industriel et mineurs non détenteurs d'une licence en Équatoria-Oriental	31
H. Exploitation et commerce de bois illégaux en Équatoria-Oriental	33
I. Exploitation forestière illicite : l'exemple de Lucky Friends Trading and Construction Company	35

IV.	Mises à jour politiques : perspectives d'une paix durable et rôle de la région	36
A.	Engagement divers en faveur de la mise en œuvre de la paix et de l'action internationale	36
B.	Violation de l'embargo sur les armes par l'armée ougandaise	37
C.	Médiation politique et violation de l'embargo sur les armes par le Soudan	37
D.	Risques liés au nombre d'États et à leur délimitation	38
E.	Causes structurelles non réglées du conflit	39
V.	Application des mesures de gel des avoirs et d'interdiction de voyager	40
VI.	Recommandations	41
VII.	Annexes*	
	Annex 1: Map showing the route between Bentiu Protection of Civilians Site (PoC) and Dhorbor (SPLA-IO HQ)	43
	Annex 2: Riverside facility operated by the NSS	44
	Annex 3: Abuses and actions contrary to the R-ARCSS by the SSPDF MI	45
	Annex 4: Violations to the Ceasefire in Maiwut County	49
	Annex 5: Satellite imagery showing seven of the eight damaged Mi-24s stored at the SSPDF general headquarters, known as Bilpham	59
	Annex 6: Third allotment of additional \$40 million transferred to the NPTC	60
	Annex 7: Rome Declaration on the Peace Process in South Sudan	61

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

Abréviations

IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
APLS dans l'opposition	Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition
M/APLS dans l'opposition	Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition
MPLS-Anciens détenus	Mouvement populaire de libération du Soudan-Anciens détenus
MPLS dans l'opposition	Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition
MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou	Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz Hélou
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

I. Généralités

A. Mandat et déplacements

1. Par sa résolution [2206 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité a imposé un régime de sanctions visant des personnes et des entités qui participent au conflit au Soudan du Sud et a créé un comité des sanctions (Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2206 \(2015\)](#) concernant le Soudan du Sud). Le 1^{er} juillet 2015, le Comité a désigné six personnes devant faire l'objet de sanctions ciblées. En adoptant sa résolution [2428 \(2018\)](#), le Conseil a reconduit le régime des sanctions sur le territoire sud-soudanais et ajouté deux personnes à la liste des personnes désignées. Le 30 mai 2019, avec l'adoption de sa résolution [2471 \(2019\)](#), le Council a renouvelé le régime de sanctions jusqu'au 31 mai 2020.

2. Par sa résolution [2471 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a également prorogé jusqu'au 30 juin 2020 le mandat qu'il a confié au Groupe d'experts sur le Soudan du Sud afin qu'il puisse fournir au Comité des informations et des analyses qui l'aideraient dans ses travaux, notamment pour ce qui est de désigner des personnes ou entités qui se livreraient aux activités décrites aux paragraphes 13 à 15 de sa résolution [2428 \(2018\)](#) et réaffirmées dans sa résolution [2471 \(2019\)](#).

3. En consultation avec le Comité, le Secrétaire général a nommé les cinq membres du Groupe d'experts (voir [S/2019/544](#) et [S/2019/896](#)) : une spécialiste des questions humanitaires (Laura Bernal), un expert en ressources naturelles (Mark Ferullo), un expert en armes (Dean Gillespie), un expert en finances (Andrei Kolmakov) et un expert des groupes armés et des questions régionales (Emilio Manfredi). M. Manfredi a été désigné coordonnateur du Groupe d'experts.

4. Depuis août 2019, les membres du Groupe d'experts se sont rendus dans les pays suivants : États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Italie, Kenya, Ouganda, Soudan, Soudan du Sud et Suisse.

B. Coopération avec les États Membres, les organisations internationales et les autres parties prenantes

5. Bien qu'il mène ses travaux indépendamment des organismes et institutions des Nations Unies, le Groupe d'experts tient à remercier la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), pour l'appui qu'elle lui a fourni sur le terrain, ainsi que d'autres membres du personnel des Nations Unies, en particulier à New York.

6. Au cours de ses travaux, le Groupe d'experts s'est entretenu avec des représentants du Ministère de la défense et des anciens combattants, du Ministère de l'information, de la communication, de la technologie et des services postaux, du Ministère des finances et de la planification, du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, du Ministère du pétrole, du Ministère des mines, du Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire au Soudan du Sud, le chef d'état-major des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des représentants de la Banque centrale du Soudan du Sud et le président du corps législatif national provisoire.

7. Le Groupe d'experts a longuement consulté les États Membres, les organisations internationales, régionales et sous-régionales ainsi que la MINUSS, pour pouvoir s'acquitter de son mandat, conformément aux dispositions énoncées au paragraphe 18 de la résolution [2428 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité et renouvelées dans sa résolution [2471 \(2019\)](#).

8. Le Groupe d'experts a rencontré des représentants des organismes et institutions des Nations Unies au Soudan du Sud et ailleurs. Il a également consulté le Mécanisme

de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud.

C. Méthode et format

9. Le présent rapport a été établi sur la base des recherches menées par le Groupe d'experts et de l'examen de documents fournis par l'État sud-soudanais, d'autres États Membres, des entités régionales, des organisations internationales et des entités commerciales. Il repose également sur les travaux antérieurs du Groupe d'experts, notamment les rapports publics et confidentiels présentés précédemment au Conseil de sécurité et au Comité, et sur des centaines d'entretiens et une masse de renseignements crédibles recueillis auprès d'un large éventail de sources.

10. Le Groupe d'experts a respecté les normes méthodologiques recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions dans son rapport de décembre 2006 (S/2006/997), à savoir s'appuyer sur des documents vérifiés et authentiques, des éléments de preuve concrets et des observations faites directement sur le terrain. Il a corroboré l'ensemble des informations figurant dans le présent rapport au moyen de sources multiples et indépendantes afin de respecter le critère de preuve exigé.

11. Le Groupe d'experts a mené ses travaux dans la plus grande transparence et a été soucieux de respecter la confidentialité de ses sources si nécessaire. Une source, un document ou un lieu est dit confidentiel lorsque sa divulgation pourrait mettre la source en danger.

12. Le rapport est divisé en six sections. La première comprend une introduction et la deuxième un examen des questions de sécurité, à savoir les conflits en cours et les violations confirmées des droits de l'homme, du droit humanitaire et de l'embargo sur les armes. La troisième section porte sur les facteurs économiques liés à la paix et à la sécurité au Soudan du Sud, tels que les risques d'utilisation abusive des fonds et d'exploitation illicite des ressources naturelles. La quatrième donne une description du rôle de la région dans le processus de paix et les risques qui subsistent sur le plan de l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud. Enfin, après un examen du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager, le Groupe d'experts formule un certain nombre de recommandations dans la sixième section.

II. Sécurité et droits de l'homme : menaces aux civils, violations et dynamique du conflit

13. Le 21 février 2020, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayardit, a dissous le Gouvernement en place et désigné au poste de Premier Vice-Président Riek Machar Teny, chef du M/APLS dans l'opposition. En faisant prêter serment à M. Machar et à quatre Vice-Présidents : Taban Deng Gai, James Wani Igga, Rebecca Nyandeng De Mabior et Hussein Abdelbagi Ayii Akol, M. Kiir a lancé la formation d'un Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé et le début d'une période de transition de 36 mois, qui s'achèvera avec la tenue d'élections nationales, conformément à l'article 1.1.5 de l'accord de paix revitalisé¹.

¹ Le Président a également désigné à nouveau deux alliés de longue date à des postes clefs : Tut Kew Gatluak, en tant que conseiller aux affaires de sécurité nationale et Mayiik Ayii Deng, en tant que conseiller aux affaires présidentielles. Voir Radio Tamazuj « Kiir dissolves entire government, appoints new VPs », 21 février 2020.

14. Le Gouvernement de transition a été constitué hors du cadre de l'accord de paix revitalisé, lorsque les signataires sont parvenus à une solution de compromis sur la question du nombre d'États et de leur délimitation, qui repasse de 32 à 10, avec trois zones administratives². Le Groupe d'experts note cependant que le long délai dans le règlement de la question des États n'était qu'une disposition contraignante parmi d'autres, sur lesquelles les signataires ne se sont pas penchés au cours de la période de prétransition de huit mois, qui a été prorogée à deux reprises. Durant cette période, les signataires et le Gouvernement en place en particulier n'ont pas manifesté la volonté politique, la confiance et le sentiment d'urgence nécessaires pour adhérer aux dispositions clefs de l'accord, afin de préparer la voie à des réformes essentielles, destinées à placer les intérêts du peuple sud-soudanais au centre du processus de paix.

15. La mise en œuvre incomplète ou sélective des tâches, au cours de la période de prétransition, a fait peser une menace persistante sur la paix, la sécurité et la stabilité du Soudan du Sud, bon nombre de dispositions clefs restant en suspens, telles que l'amendement constitutionnel incorporant l'accord de paix revitalisé dans la Constitution de transition (art. 1.18.1.1), la reconstitution du Conseil des États (art. 1.15.13), les arrangements de sécurité de la période de prétransition et la formation, l'entraînement et le redéploiement des forces unifiées nécessaires (art. 1.4.3.4 et 2.2).

A. La non-application du dispositif de sécurité menace les civils

16. Sur la base de ses entretiens avec des représentants politiques et militaires des signataires à l'accord de paix revitalisé, y compris les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, le Groupe d'experts estime que la création des forces unifiées nécessaires fortes de 83 000 hommes est pratiquement incomplète³. Le 12 février 2020, le Groupe d'experts, après avoir examiné un document du Comité mixte chargé des dispositions transitoires de sécurité, a constaté que le nombre total de soldats au sein des forces unifiées nécessaires présentes dans 17 des 18 centres de formation établis s'élevait à 45 436 soldats, un peu plus de la moitié de la taille de la force requise, soit 83 000 hommes, précisée dans l'accord. Les soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans les centres de formation comprenaient un pourcentage considérablement plus petit de forces unifiées nécessaires que les soldats de l'opposition⁴.

17. D'après de nombreux témoignages tant des Forces sud-soudanaises de défense du peuple que du M/APLS dans l'opposition, qui ont été corroborés, plusieurs commandants clefs ont ordonné à leurs forces de rester hors du processus de réunification de la sécurité, de conserver leurs armes et de se tenir prêts à reprendre les combats, ce qui est contraire aux articles 2.2.2 et 2.2.3.3 de l'accord de paix revitalisé⁵. De plus, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple n'ont pas procédé

² Il s'agit d'Abiey, de Ruweng et de Pibor. Entretiens avec des représentants du Gouvernement et de la société civile et sources confidentielles à Djouba, Yei (Soudan du Sud), Nairobi et Kampala ; novembre 2019-février 2020.

³ Entretiens avec des commandants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de l'APLS dans l'opposition, des représentants des mécanismes de sécurité, des membres du personnel de la MINUSS et des sources confidentielles à Djouba, Nairobi et Kampala et par téléphone, novembre 2019-février 2020.

⁴ Document conservé dans les dossiers du Groupe d'experts. Des responsables de divers mécanismes de sécurité ont montré au Groupe d'experts des documents confidentiels indiquant des chiffres moins importants. Entretiens avec des représentants des mécanismes de sécurité à Djouba, février 2020.

⁵ Entretiens avec des responsables de l'APLS dans l'opposition, des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et du Service national de sécurité, des membres du personnel de la MINUSS et des sources confidentielles à Djouba, Kampala et Nairobi et par téléphone, novembre 2019-février 2020.

au ramassage des armes lourdes de longue et de moyenne portée (art. 2.2.3.2) et n'ont pas fourni des cartes pour préciser l'emplacement ou la taille des arsenaux de leurs effectifs (art. 2.2.3.4), ce qui suscite des doutes quant à leur volonté de réintégrer véritablement les forces⁶. Le Groupe d'experts note qu'une même dynamique résultant de la lenteur du processus d'intégration avait précipité l'effondrement, en août 2015, de l'accord de paix et la reprise du conflit en juillet 2016 (voir [S/2016/793](#)).

18. Le processus d'intégration de la sécurité et de contrôle a été entaché d'irrégularités. Il a été lent et désorganisé, faute de procédures de contrôle biométrique et de distribution d'un nombre suffisant de formulaires d'inscription dans les zones de cantonnement ou de casernement. Par exemple, le Groupe d'experts a confirmé l'information selon laquelle certaines personnes dont les noms figuraient sur les listes d'inscription n'existaient pas. Dans d'autres cas, des civils se sont joints au processus de cantonnement dans l'espoir de se voir attribuer un rang et d'obtenir les avantages économiques associés, tels que les soldes et les retraites⁷.

19. Pour ce qui est des forces de l'opposition confirmées qui s'étaient inscrites dans les zones de cantonnement, beaucoup de soldats ont évacué les sites. Dans certains cas, des soldats de l'opposition sont partis faute de services, tels que des installations de base et de la nourriture. Dans d'autres, les forces n'étaient pas motivées sur le plan politique par le processus de réunification de la sécurité⁸. Entre-temps, le Groupe d'experts a confirmé l'information selon laquelle la plupart des Forces sud-soudanaises de défense du peuple qui avaient été affectées à un cantonnement n'avaient pas rejoint les sites et continuaient d'être logées dans des casernes militaires ou dans des postes avancés, sur l'ensemble du territoire⁹.

20. En novembre 2019, malgré les difficultés qu'a connues le processus de cantonnement, le Conseil de défense conjoint a donné pour instruction à toutes les forces de se rendre dans les centres de formation¹⁰. Les représentants du Conseil et des autres organes de la sécurité transitoire ont déclaré au Groupe d'experts que tout comme pour les sites de cantonnement, les centres de formation ne disposaient pas de capacités de contrôle et d'installations essentielles¹¹. De plus, les forces unifiées nécessaires avaient reçu pour toute formation une orientation morale de base, au lieu d'un véritable entraînement militaire¹².

21. Aux termes de l'accord de paix revitalisé, les groupes armés dans le pays ont pour instruction de garantir l'état de droit, rendre des comptes à la population, rouvrir l'espace politique et civique et assurer la sécurité nécessaire à la population civile à l'intérieur et à l'extérieur du pays, pour que les habitants puissent réintégrer leurs foyers. Par conséquent, comme le constate le Groupe d'experts, le fait que les signataires ne parviennent pas à instaurer les dispositions transitoires de sécurité et à

⁶ Entretiens avec des sources confidentielles à Djouba, janvier-février 2020.

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

⁹ Entretiens avec des commandants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, des représentants des mécanismes de sécurité, des membres du personnel de la MINUSS et des sources confidentielles à Djouba, Nairobi et Kampala et par téléphone, janvier-février 2020.

¹⁰ Entretiens avec des représentants des mécanismes de sécurité et des sources confidentielles à Djouba et Nairobi et par téléphone, janvier-février 2020.

¹¹ Telles que de la nourriture, des logements, des toilettes et un soutien médical. Entretiens avec des représentants des mécanismes de sécurité et des sources confidentielles à Djouba et Nairobi et par téléphone, janvier-février 2020. Voir Priscah Akol, « Hunger drives away peace soldiers from Wau training center », Eye Radio, 10 mars 2020.

¹² Les défilés et les chants dominent les activités. Entretiens avec des représentants des mécanismes de la sécurité, des membres du personnel de la MINUSS, du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et des représentants d'organisations non gouvernementales internationales à Djouba et Nairobi et par téléphone, janvier-février 2020.

assurer la formation, l'entraînement et le redéploiement des forces unifiées nécessaires, conformément aux articles 1.4.3.4 et 2.2 de l'accord, fait peser une menace immédiate sur le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé et sur la sécurité d'une population civile fort éprouvée.

B. Recrutement forcé, y compris d'enfants, dans l'État de l'Unité

22. Depuis sa création, en 2015, le Groupe d'experts a étayé le recrutement forcé d'enfants et d'adultes au Soudan du Sud (voir [S/2016/70](#), [S/2019/301](#) et [S/2019/897](#)) et ses enquêtes ont confirmé que la pratique se poursuivait sans relâche, que tant les Forces sud-soudanaises de défense du peuple que l'APLS dans l'opposition avaient recruté des enfants et des jeunes et que dans l'Unité, les deux forces avaient participé au recrutement forcé pour gonfler le nombre de leurs soldats dans les sites de cantonnement et les centres de formation. Le Groupe d'experts a constaté que le recrutement avait atteint un pic en janvier et en février 2020, avant la fin de prorogation, d'une durée de 100 jours, de la période de prétransition¹³.

23. Durant une visite dans l'Unité en février 2020, le Groupe d'experts a obtenu des éléments prouvant que les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition avaient procédé au recrutement d'enfants de 12 ans et de jeunes adultes de 18 à 27 ans dans les comtés de Koch, Panyijar, Rubkona et Mayendit¹⁴. Le Groupe d'experts a confirmé l'information selon laquelle les deux commandants suivants avaient ordonné et géré personnellement un recrutement forcé : le général de brigade James Galiak Ka, relevant de la Division 4 des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, contrôlée par le Vice-Président Taban Deng Gai à Kuerguini¹⁵ et le général de division Turuk Khor, relevant de la Division 4A de l'APLS dans l'opposition, dans des villages autour de Dingding, y compris Kuach et Juach, ainsi qu'à Nhialdu et Rubkona¹⁶.

24. À la suite de cette vaste campagne de recrutement, les enfants et les jeunes ont évité de se déplacer entre le site de protection des civils de Bentiu et Dhorbor, le siège de l'APLS dans l'opposition dans le secteur (voir annexe 1)¹⁷. Le Groupe d'experts a confirmé l'information selon laquelle les jeunes dans ces secteurs se rendaient dans le site de protection des civils pour éviter d'être enlevés et emmenés au centre de formation Moum¹⁸. Des personnes interrogées ont souligné qu'elles craignaient de quitter le site, d'après elles le seul lieu sûr dans le secteur¹⁹.

¹³ Entretiens avec des représentants de la société civile, des notables, des victimes et des sources confidentielles dans le site de protection des civils de Bentiu, à Dhorbor, Dingding, Leer, au centre de formation Moum et au marché de Rubkona, février 2020.

¹⁴ Ibid. Voir annexe confidentielle 1 ; les annexes confidentielles sont communiquées aux seuls membres du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2206 \(2015\)](#) concernant le Soudan du Sud.

¹⁵ Ces forces sont officiellement intégrées dans les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, mais continuent de maintenir une structure de commandement distincte. Voir [S/2019/301](#) et annexe 1 au présent rapport.

¹⁶ Entretiens avec des représentants de la société civile, des notables, des victimes et leurs proches et des sources confidentielles dans le site de protection des civils de Bentiu, à Dhorbor, Dingding, Leer, au centre de formation Moum et au marché de Rubkona, février 2020.

¹⁷ Visite du Groupe d'experts dans l'Unité, février 2020.

¹⁸ Entretiens avec des sources confidentielles dans un lieu non divulgué, février 2020.

¹⁹ Entretiens avec des responsables des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de l'APLS dans l'opposition, des représentants de la société civile, des notables, des victimes et leurs proches et des sources confidentielles dans le site de protection des civils de Bentiu, à Dhorbor, Dingding, Leer, au centre de formation Moum et au marché de Rubkona, février 2020.

25. De plus, des proches de civils enlevés ont déclaré au Groupe d'experts qu'ils ne se sentaient pas en sécurité dans leur propre village et qu'ils avaient envisagé d'intégrer ou de regagner le site de protection des civils²⁰. Plusieurs victimes et proches ont expliqué au Groupe d'experts que des soldats de l'APLS dans l'opposition sous le commandement du général de division Khor les avaient menacés²¹. Une des personnes avec lesquelles le Groupe d'experts s'est entretenu a expliqué : « si l'on s'enfuit, ils soutirent à nos familles des vaches ou des chèvres, nous devons rester »²², tandis qu'une autre a précisé : « ils nous disent que si notre fils ose s'enfuir, ils reviendront prendre nos chèvres »²³.

26. Sur la base d'entretiens multiples menés par le Groupe d'experts, il a constaté que les campagnes d'enlèvement des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de l'APLS dans l'opposition révélaient des méthodes comparables sur le plan des campagnes d'enlèvement. Dans la plupart des cas, des hommes armés ou pas, dont certains en tenue, à bord de camionnettes, arrivent dans des villages en plein jour, arrêtent des enfants et des jeunes et les contraignent à monter à bord de camions. Les personnes recrutées de force sont ensuite emmenées au quartier général des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ou de l'APLS dans l'opposition et ensuite transférées au centre de formation Moum²⁴. Une victime a déclaré au Groupe d'experts : « j'ai été arrêtée et jetée dans un camion ; il y avait au moins 2 enfants et 10 autres adultes ». D'après la victime, qui a pris la fuite par la suite, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont emmené les personnes enlevées à la caserne de la Division 4 à Rubkona²⁵. D'autres faits se sont produits de nuit, lorsque des hommes armés ou pas, dont certains en tenue, ont contraint des jeunes à monter à bord de véhicules²⁶.

27. Les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition ont nié recourir à la pratique du recrutement forcé dans l'Unité. Le général de division Khor de l'APLS dans l'opposition et le général de brigade Peter Malith des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, séparément, ont nié avoir enlevé des civils²⁷. Le général de brigade Malith a déclaré au Groupe d'experts que tant Forces sud-soudanaises de défense du peuple que l'APLS dans l'opposition cherchaient simplement à « ramasser les soldats qui étaient hors des casernes ». Le Groupe d'experts note que ni M. Khor ni M. Malith n'a conservé de liste des soldats qui étaient sous son commandement, ce qui a rendu difficile toute tentative d'évaluer la taille des groupes armés et empêché de vérifier si des soldats avaient été recrutés de force. Le Groupe d'experts note qu'au vu des méthodes inadéquates d'identification des soldats, en cas de doute et conformément à l'article commun 3 aux Conventions de Genève, ces soldats doivent être relâchés et traités comme des civils²⁸.

²⁰ Ibid.

²¹ Entretiens avec des victimes et des proches au marché de Rubkona et dans le site de protection des civils de Bentiu, février 2020.

²² Entretien avec un proche d'une victime dans l'Unité, février 2020.

²³ Entretiens avec une victime dans l'Unité, février 2020.

²⁴ Entretiens avec des responsables des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de l'APLS dans l'opposition, des représentants de la société civile, des notables, des victimes et leurs proches et des sources confidentielles dans le site de protection des civils de Bentiu, à Dhorbor, Dingding, Leer, au centre de formation Moum et au marché de Rubkona, février 2020.

²⁵ Entretiens avec une victime dans un lieu non divulgué, février 2020.

²⁶ Entretiens avec des représentants de la société civile, des notables, des victimes et leurs proches et des sources confidentielles, dans le site de protection des civils de Bentiu, à Dhorbor, Dingding, Leer, dans le centre de formation Moum et au marché de Rubkona, février 2020.

²⁷ Réunions avec le général de division Khor à Dingding et le général de brigade Malith au centre de formation Moum, les 12 et 13 février 2020, respectivement.

²⁸ Voir la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre de 1949, article 3.

C. Graves violations des droits de l'homme par le Service national de sécurité et le renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple

28. Contrairement aux provisions de l'accord de paix revitalisé, le Gouvernement n'a pas ouvert l'espace politique ou civil et le Président, Salva Kiir, n'a manifesté aucune velléité de restreindre les pouvoirs effrénés sur le plan de la sécurité du Service national de sécurité ou du renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple²⁹. En janvier 2020, M. Kiir a gracié et fait libérer, à la suite de la promulgation d'un décret, le militant des droits de l'homme, Peter Biar Ajak, l'homme d'affaires, Kerbino Wol Agok, et 28 autres détenus³⁰. Cependant, d'après les informations dont dispose le Groupe d'experts, d'autres prisonniers politiques sont encore détenus par le Service national de sécurité et le renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, hors de toute procédure régulière et en violation de l'article 2.1.6 de l'accord d'après lequel tous les prisonniers de guerre et détenus doivent être libérés sous la supervision du Comité international de la Croix-Rouge³¹.

29. Le Groupe d'experts avait indiqué précédemment (voir [S/2019/301](#) et [S/2019/897](#)) que le Service national de sécurité, par l'entremise notamment de son Bureau de la sécurité intérieure, avait agi en dehors de la légalité et des structures étatiques officielles. Le Groupe d'experts a confirmé l'information selon laquelle le Service national de sécurité et le renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple avaient mené des activités extrajudiciaires qui sont ouvertement incompatibles avec l'accord de paix revitalisé et font peser une menace sur la paix et la sécurité au Soudan du Sud³².

30. Le Directeur général du Bureau de la sécurité intérieure, le général de corps d'armée Akol Koor Kuc, et le chef du renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, le général de division Rin Tueny Mabor Deng, alias « Janafil », ont émis, en dehors de toute procédure régulière, des ordres directs pour réprimer des dissidents, à savoir la détention arbitraire, la torture et les assassinats extrajudiciaires, lorsqu'ils étaient perçus comme des opposants³³. En particulier, le Groupe d'experts a confirmé que le Service national de sécurité et le renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple avaient géré des prisons de Djouba où leurs forces avaient commis des atteintes aux droits de l'homme généralisées.

31. Comme l'avait indiqué précédemment le Groupe d'experts (voir [S/2019/301](#)), le Service national de sécurité a appliqué un programme de détention illégal dans son quartier général, dit « Maison bleue ». Il a également confirmé l'existence d'autres centres de détention officiels ou officieux, contrôlés par le Bureau de la sécurité intérieure, sur l'ensemble du territoire³⁴.

²⁹ Entretiens avec le personnel du secteur de la sécurité et des sources confidentielles à Djouba et dans des lieux non divulgués et par téléphone, novembre 2019-février 2020.

³⁰ Entretiens avec des représentants de la société civile, du personnel d'organisations non gouvernementales et des sources confidentielles à Djouba et par téléphone, janvier 2020. Voir *Sudan Tribune*, « S. Sudan's Kiir pardons activist Peter Biar, 29 other prisoners », 2 janvier 2020.

³¹ Entretiens avec des représentants de la société civile, d'organisations non gouvernementales et des sources confidentielles à Djouba, Nairobi et Kampala et par téléphone, janvier-février 2020.

³² Entretiens avec des agents du renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et du Service de la sécurité nationale, des responsables de haut rang du secteur de la sécurité, des représentants de la société civile, des notables et des sources confidentielles dans des lieux non divulgués, août 2019-février 2020.

³³ Ibid.

³⁴ Le Groupe d'experts a confirmé l'existence d'un certain nombre de centres de détention situés dans les bureaux du Service national de sécurité à Djouba et dans d'autres localités, et de lieux secrets consacrés à des interrogatoires, à des actes de torture et à la détention. Entretiens avec des

32. Le Groupe d'experts a corroboré l'existence d'un deuxième centre de détention du Bureau de la sécurité intérieure à Djouba, du nom de « Riverside », situé dans le quartier général de la Division des opérations du Bureau, sous le commandement du général de division Achiech Kuot³⁵, dont la responsabilité avait été confiée au commandant Wol Dhel Thong³⁶. Le Groupe d'experts a confirmé que le centre « Riverside » qui ne disposait d'aucun registre de détenus, comptait parfois jusqu'à 40 détenus à la fois, dont aucun, d'après les informations obtenues, n'avait été accusé d'une infraction pénale³⁷.

33. D'après diverses sources qui étaient au courant de ce qui se passait à Riverside, les détenus étaient battus et torturés, voire contraints de verser une rançon à des responsables du Bureau de la sécurité intérieure pour être relâchés³⁸. Le Groupe d'experts a confirmé que du fait des conditions en cours et qu'à la suite d'actes de torture, bon nombre de détenus sont décédés à Riverside durant la période considérée (voir annexe 2).

34. Parallèlement, sous les ordres directs du général de division Tueny, des responsables du service de renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont détenu en toute illégalité des dizaines de civils qu'ils ont accusés de soutenir des groupes de la société civile qui avaient critiqué le Gouvernement ou soutenu des forces de l'opposition, telles que le Front de salut national, l'Armée/Front uni du Soudan du Sud ou le M/APLS dans l'opposition. Selon de multiples témoignages qui ont été confirmés, le renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple a enlevé illégalement des civils dans la rue ou dans des hôtels de Djouba et en d'autres lieux, au Soudan du Sud. Il a également détenu de manière extrajudiciaire des soldats de l'APLS dans l'opposition qui étaient déployés à Djouba et en d'autres lieux, pour qu'ils participent aux dispositions transitoires de sécurité énoncées dans l'accord de paix revitalisé³⁹.

35. Le Groupe d'experts a confirmé l'information selon laquelle le renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple avait détenu la plupart des civils et des soldats de l'APLS dans l'opposition dans un centre de la section des casernes de l'armée à Djouba, du nom de « Giada »⁴⁰. Le service ne conserve pas de liste des détenus et n'a porté aucune accusation contre les détenus, qui n'ont pas été convoqués devant un juge ou eu accès à un avocat⁴¹.

responsables du secteur de la sécurité sud-soudanais et des sources confidentielles, dans des lieux non divulgués, août 2019-février 2020.

³⁵ « Riverside » est situé au bord du Nil, entre les centres de l'immigration et de la police. Ces installations hébergent également la force de la Division des « opérations spéciales », placée sous le commandement du général de brigade Deng Kuac Kuac. Cette brigade est chargée des opérations extrajudiciaires clandestines, comme les enlèvements, les actes de torture et les assassinats de personnes perçues comme faisant peser une menace, par le Bureau de la sécurité intérieure. Ces opérations sont exécutées sous les ordres directs du Directeur général du Bureau de la sécurité intérieure.

³⁶ Entretiens avec des responsables de haut rang du Service national de sécurité et des sources confidentielles, dans des lieux non divulgués, et par téléphone, août 2019-février 2020.

³⁷ Ibid.

³⁸ Ibid.

³⁹ Entretiens avec des agents du renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, des responsables de haut rang du secteur de la sécurité, des représentants de la société civile et des sources confidentielles, dans des lieux non divulgués, décembre 2019-février 2020.

⁴⁰ « Giada » en arabe signifie casernes militaires. Entretiens avec des agents du renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, des responsables de haut rang du secteur de la sécurité, des représentants de la société civile et des sources confidentielles, dans des lieux non divulgués, décembre 2019-février 2020.

⁴¹ Entretiens avec des agents du renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, des responsables de haut rang du secteur de la sécurité, des représentants de la société civile et des sources confidentielles, dans des lieux non divulgués, décembre 2019-février 2020.

D. Recrutement, entraînement et armement des milices

36. Pendant la période considérée, le général de corps d'armée Kuc et le général de division Tueny ont continué de recruter, d'entraîner et d'armer des forces, en violation nette de l'article 2.1.8 de l'accord de paix revitalisé et des dispositions transitoires de sécurité (art. 2.2). Le Groupe d'experts a confirmé l'information selon laquelle le général de division Tueny avait recruté, entraîné et armé une milice comptant plus de 1 500 jeunes recrutés à partir de camps de bétail dans les secteurs d'Adior et de Wunthou (Lacs) (voir annexe 3). De même, le général de corps d'armée Kuc a recruté et formé plus de 10 000 soldats à Yithkuel (Ouarrap) comme l'a décrit le Groupe d'experts dans son rapport d'activité de 2019 (voir [S/2019/897](#)) (voir également l'annexe 3 au présent rapport)⁴².

37. Le Groupe d'experts a confirmé l'information selon laquelle le général de division Tueny avait détourné des munitions et des armes, y compris de l'artillerie lourde, des stocks du service de renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple au profit d'une milice qui était sous son contrôle dans les Lacs (secteurs de Wunthou, Adior et Pagarau. Après la signature de l'accord de paix revitalisé en septembre 2018, le général de division Tueny a promu la milice, en violation de l'article 2.1.8 de l'accord de paix, et lui a fourni des armes et des uniformes⁴³. D'après les informations dont dispose le Groupe d'experts, le général de division Tueny a armé la milice en prévision d'une éventuelle offensive contre des secteurs habités par les Nuer, un groupe ethnique considéré comme appuyant le M/APLS dans l'opposition⁴⁴.

E. Violation de l'embargo sur les armes par le Service national de sécurité

38. Conformément aux paragraphes 4 à 6 de la résolution [2428 \(2018\)](#), réaffirmés par la résolution [2471 \(2019\)](#), relatifs à la vérification et au contrôle du respect de l'embargo sur les armes établi sur l'ensemble du territoire sud-soudanais, le Groupe d'experts a cherché à réunir, examiner et analyser toute information concernant la fourniture, la vente ou le transfert d'armes et de matériel connexe au Soudan du Sud et la fourniture de toute forme de formation ou d'aide militaires, couvertes par l'embargo.

39. Le Groupe d'experts a constaté que durant la période de mars à juin 2019, le Directeur général du Bureau de la sécurité intérieure, le général de corps d'armée Kuc, avait violé l'embargo sur les armes en obtenant trois chargements d'armes, principalement des AK47 et des munitions connexes du Service national de renseignement et de sécurité au Soudan, désormais appelé Service du renseignement général⁴⁵.

40. Le Groupe d'experts a confirmé également l'information selon laquelle la société soudanaise Green Flag Aviation Co. Ltd.⁴⁶ de services de transport aérien,

⁴² Ibid.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Entretiens avec des membres du personnel du secteur de la sécurité et sources confidentielles, dans des lieux non divulgués, novembre 2019-février 2020.

⁴⁵ Entretiens avec des responsables du Service national de sécurité, de hauts responsables du gouvernement et des sources confidentielles dans des lieux non divulgués et par téléphone, mars 2019-février 2020.

⁴⁶ La société est également connue sous le nom de Green Flag Airline. Voir la page Green Flag Aviation, disponible sur Facebook : www.facebook.com/pages/category/Tour-Agency/Green-Flag-Aviation-201776569880100/.

établie à Khartoum, avait acheminé les armes et les munitions à Djouba et Wau (Bahr el-Ghazal occidental) à bord d'un Antonov AN-74 portant le numéro d'immatriculation ST-BDT⁴⁷. D'après les informations obtenues par le Groupe d'experts, le Service du renseignement général contrôle Green Flag Aviation⁴⁸ et de plus, selon des renseignements confirmés, le lieutenant-colonel Jackson Garang Ajou, qui relève du Bureau de la sécurité intérieure et fait partie des hommes de confiance du général de corps de division Kuc, a supervisé les chargements à Djouba⁴⁹.

41. Outre ces chargements, le Groupe d'experts a confirmé l'information selon laquelle sur les instructions du général de corps de division Kuc, le lieutenant-colonel Ajou et le lieutenant-colonel Angelo Kuot Garang Kuot du Bureau de la sécurité intérieure avaient activement cherché à acquérir des armes et des munitions. Le Groupe d'experts a confirmé également que les deux hommes s'étaient rendus à cette fin à l'étranger durant la période considérée⁵⁰.

F. Violations de l'accord de cessation des hostilités, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme

42. Depuis la signature de l'accord de paix revitalisé, les groupes armés ont principalement adhéré à l'accord de cessation des hostilités, signé en décembre 2017 et réaffirmé par des dispositifs relatifs à l'arrangement de cessez-le-feu établi par l'article 2.1 de l'accord de paix, qui a permis d'améliorer l'état de la sécurité dans bon nombre de secteurs du pays et de faciliter quelque peu l'accès humanitaire.

43. La situation humanitaire dans le Soudan du Sud est restée précaire, malgré la signature, en septembre 2018, de l'accord de paix revitalisé : plus de sept millions de Sud-Soudanais restent tributaires d'une aide humanitaire, près de 2,3 millions sont des réfugiés ou des demandeurs d'asile et quelque 1,6 million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays⁵¹. La plupart des Sud-Soudanais connaissent de graves pénuries alimentaires et ont peu ou pas d'accès à des services de base, y compris de l'eau sans risque sanitaire, des soins de santé ou une éducation. Si des réfugiés sud-soudanais sont retournés dans leur pays, beaucoup de ces retours ont été provisoires. La plupart des personnes déplacées et des réfugiés avec lesquels le Groupe d'experts s'est entretenu n'arrivaient toujours pas à réintégrer leur foyer⁵².

44. Jusqu'en janvier 2020, des groupes armés, y compris des forces de sécurité du Gouvernement, ont violé l'accord de cessation des hostilités et commis des actes contraires au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme dans des secteurs de l'Équatoria-Central et de l'Équatoria-Occidental et du comté de Maiwut dans le Haut-Nil. Ces atteintes à la sécurité, qui ont ralenti depuis janvier 2020 à la suite de la formation du nouveau Gouvernement et des pourparlers

⁴⁷ Preuves photographiques conservées dans les dossiers du Groupe d'experts, entretiens avec de hauts responsables du Service national de sécurité et sources confidentielles dans des lieux non divulgués, août-décembre 2019.

⁴⁸ Entretiens avec des sources confidentielles dans des lieux non divulgués, octobre-décembre 2019.

⁴⁹ Preuves photographiques conservées dans les dossiers du Groupe d'experts. Entretiens avec des sources confidentielles dans des lieux non divulgués, mai-septembre 2019.

⁵⁰ Entretiens avec des responsables du Service national de sécurité et sources confidentielles dans des lieux non divulgués et par téléphone, mars 2019-février 2020.

⁵¹ Voir Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « South Sudan: humanitarian snapshot », janvier 2020.

⁵² Entretiens avec des déplacés, des réfugiés, des résidents de sites de protection des civils, des représentants de la société civile et des notables à Bentiu, Djouba, Yei, Kampala, Addis-Abeba et Nairobi, août 2019-février 2020.

entre celui-ci et les non-signataires de l'accord de paix revitalisé, témoignent de la fragilité du cessez-le-feu et de l'effet sur des civils vulnérables⁵³.

G. Déplacements forcés, violence sexuelle et fondée sur le genre et attaques contre des civils dans l'Équatoria-Central

45. En Équatoria-Central, le groupe armé Front de salut national, dirigé par le général Thomas Cirillo Swaka, a conservé une présence de sécurité considérable et bénéficié d'un vaste appui local⁵⁴. Le Front n'est pas signataire de l'accord de paix revitalisé, faisant valoir que les causes profondes du conflit au Soudan du Sud n'ont pas été abordées dans ce texte. Depuis juillet 2019, le Front fait partie de la confédération générale non-signataire de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud, qui comprend l'Armée/Front uni du Soudan du Sud, menée par le général Paul Malong Awan Anei (SSi.008), le Vrai Mouvement populaire de libération du Soudan, dirigé par Pagan Amum et d'autres groupes politiques mineurs⁵⁵.

46. Compte tenu du refus persistant du Front de salut national d'adhérer à l'accord de paix revitalisé, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont lancé depuis janvier 2019 une offensive concertée contre les positions du Front dans l'Équatoria-Central et Occidental. Disposant depuis plus de deux ans d'armes et de munitions limitées, le Front s'est constitué une base d'appui ethno-politique parmi la population locale⁵⁶. Il a évité le conflit direct avec les Forces sud-soudanaises de défense du peuple mieux équipées, a recouru à de petites unités mobiles opérant hors des principaux axes et centres urbains et usé de tactiques asymétriques consistant à tendre des embuscades et à mener des raids contre les bases des Forces⁵⁷. En Équatoria-Central, ces unités mobiles sont restées de manière floue sous le commandement du général de corps d'armée, Kenyi Leburon⁵⁸.

47. Le 13 décembre 2019, le Front de salut national a occupé les casernes des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Lasu (Équatoria-Central). Au lendemain de l'attaque, ces dernières ont repris la base et commis des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire à Lasu et dans les secteurs environnants. Ces actes de représailles hostiles ont eu des effets considérables sur les civils⁵⁹.

48. Lorsque les soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont repris, le 16 décembre 2019, la localité de Lasu, ils ont commis des actes de représailles contre la population civile, perpétré des violences sexuelles et fondées sur le genre et

⁵³ Entretiens avec des commandants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, du M/APLS dans l'opposition, du Front de salut national et le Conseil militaire et politique provisoire, des représentants de la société civile, des notables et des chefs religieux à Djouba, Yei, Kampala, Nairobi et Khartoum et par téléphone, août 2019-février 2020.

⁵⁴ Entretiens avec des représentants de la société civile, des notables, des chefs religieux et des civils à Djouba, Yei, Kampala et Nairobi et par téléphone, août 2019-février 2020.

⁵⁵ Entretiens avec des dirigeants de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud à Nairobi, Rome, Addis-Abeba et Kampala et par téléphone, août-septembre 2019.

⁵⁶ Entretiens avec des représentants de la société civile, des notables, des chefs religieux et des civils à Djouba, Yei, Kampala et Nairobi et par téléphone, août 2019-février 2020.

⁵⁷ Entretiens avec le général Thomas Cirillo, de hauts cadres et des commandants sur le terrain du Front de salut national, des notables et des sources confidentielles à Rome, Kampala et Nairobi et par téléphone, février 2020.

⁵⁸ Entretiens avec des commandants du Front de salut national et des sources confidentielles à Yei, Nairobi et Kampala et par téléphone, août 2019-février 2020.

⁵⁹ Entretiens avec la société civile et des sources confidentielles à Djouba et Kampala, janvier-février 2020.

pillé et incendié des biens, y compris des églises⁶⁰. Au cours de l'offensive, les soldats ont occupé l'école primaire de Lasu, qui l'était encore au 20 février 2020, en violation des articles 2.1.10.7 et 2.2.3.1 de l'accord de paix revitalisé, d'après lequel tous les groupes armés doivent évacuer les structures civiles⁶¹.

49. Le Groupe d'experts a également confirmé l'information selon laquelle les Forces sud-soudanaises de défense du peuple avaient commis des voies de fait sexuelles et des viols contre des femmes, dont au moins une femme enceinte, à la suite de la prise de Lasu. Les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont également ordonné à la population de se regrouper dans la localité de Lasu, à la suite de quoi elles ont ciblé, détenu et exécuté des jeunes, y compris des adolescents que des soldats avaient trouvés hors des zones de contrôle, au motif qu'ils seraient des combattants du Front de salut national⁶². Le Groupe d'experts a confirmé également qu'en violation de l'article 2.1.10.7.9 de l'accord de paix revitalisé, des soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple avaient visé des travailleurs humanitaires, les contraignant à se rendre dans des casernes pour s'occuper de soldats blessés et les transporter à bord de véhicules humanitaires à la base des Forces⁶³.

50. D'après les informations obtenues par le Groupe d'experts, le général Malong Agot commandait jusqu'en janvier 2020 les Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans le secteur de Yei et rendait des comptes à deux individus faisant l'objet de sanctions, à l'époque le commandant des forces terrestres, le général de corps d'armée Santino Deng Wol (SSi.004) et le chef d'état-major et premier général de corps d'armée, Gabriel Jok Riak Makol (SSi.001)⁶⁴. Durant l'offensive visant à reprendre Lasu, le général de corps de division Jok Riak s'est rendu par hélicoptère à Yei les 16 et 17 décembre 2019 pour commander directement les opérations des Forces sud-soudanaises de défense du peuple⁶⁵, auxquelles ont participé également son service de renseignement militaire, le Service national de sécurité et les forces se trouvant sous le contrôle de l'ancienne administration de la Rivière-Yei⁶⁶.

51. Les civils dans l'Équatoria-Central ont continué d'être visés, du fait de leur affiliation ethno-politique supposée. Le Groupe d'experts a confirmé bon nombre d'exécutions extrajudiciaires dans le comté de Morobo, commises pour intimider les civils qui avaient été accusés de soutenir le Front de salut national⁶⁷.

52. Le Groupe d'experts dispose d'éléments permettant de confirmer que de décembre 2019 à janvier 2020, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont exécuté arbitrairement trois civils en plein jour qui cueillaient leurs récoltes ou quittaient les bois pour rentrer chez eux⁶⁸. Les familles des victimes ont déclaré au

⁶⁰ Le Groupe d'experts a confirmé l'information selon laquelle ces violations se sont produites dans le boma de Kikuyu, à Lasu et dans le grand Lasu. Entretiens avec des représentants de la société civile et des sources confidentielles à Djouba et Kampala, janvier-février 2020.

⁶¹ Rapports confidentiels conservés dans les dossiers du Groupe d'experts et entretiens avec des sources confidentielles à Djouba et Kampala, janvier-février 2020.

⁶² Entretiens avec des sources confidentielles à Yei, février 2020.

⁶³ Rapport confidentiel conservé dans les dossiers du Groupe d'experts et entretiens avec des sources confidentielles à Djouba et Kampala, janvier 2020.

⁶⁴ Le général Malong Agot a été remplacé en janvier 2020 par le général Lual Deng. Entretiens avec de hauts responsables des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et du Gouvernement et des sources confidentielles à Yei, Djouba, Nairobi et Kampala et par téléphone, novembre 2019-février 2020.

⁶⁵ Entretiens avec des commandants et des combattants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et du Front de salut national, des représentants de la société civile, des notables, des chefs religieux et des civils à Djouba, Yei, Kampala et Nairobi et par téléphone, décembre 2019-février 2020.

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ Entretiens avec des sources confidentielles dans des lieux non divulgués, janvier-février 2020.

⁶⁸ Ibid.

Groupe d'experts que les soldats des Forces dans leur comté « gardent l'œil sur chacun » et que la mère d'une des victimes avait noté « qu'ils l'avaient tué à seule fin de montrer à la population ce qui arrivait quand on soutenait le Front de salut national »⁶⁹. Certaines familles ont décidé de fuir en Ouganda, craignant que les Forces ne s'en prennent de nouveau à elles.

53. Depuis le 15 janvier 2020, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Front de salut national ont observé un cessez-le feu précaire, à la suite des pourparlers tenus entre une délégation gouvernementale de haut rang et les dirigeants de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud. La Communauté de Sant'Egidio, organisation catholique laïque, a encadré les débats à Rome. Au 6 mars 2020, le cessez-le-feu tenait encore, mais en même temps que se poursuivaient les pourparlers, le Groupe d'experts a confirmé l'information selon laquelle les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Front de salut national avaient renforcé leurs positions militaires en prévision de nouveaux combats. Il a reçu également des témoignages concordants de première main de la part de victimes décrivant des violations tout aussi intenses des droits de l'homme contre des civils, commises depuis janvier 2020 par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple⁷⁰.

H. Violations graves des droits de l'homme et violence sexuelle et fondée sur le genre à Maiwut

54. Comme l'a décrit le Groupe d'experts 2019 dans son rapport d'activité (S/2019/897, annexe II), le Gouvernement a appuyé à compter d'août 2019 une faction dissidente de l'APLS dans l'opposition dans le comté de Maiwut (Haut-Nil), dirigée par le général de division James Ochan Puot. Il cherchait à exploiter les divergences politiques internes et les tensions sous-ethniques pour provoquer par alliés interposés des conflits au sein du M/APLS dans l'opposition et affaiblir l'assise politique de M. Machar⁷¹.

55. Depuis le début des combats, le Groupe d'experts a confirmé l'étendue du soutien financier et militaire apporté par le Gouvernement au groupe du général de division Ochan. Le chef du renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, le général de division Tueny, et les directeurs généraux du Bureau du renseignement général, en accord avec le Président, le Vice-Président, Deng Gai, et le général de corps de division, Jok Riak, ont fourni un appui économique et militaire au général de division Ochan lors de son attaque contre les positions de l'APLS dans l'opposition, en violation de l'accord de cessation des hostilités (voir annexe 4)⁷².

56. En préparation de l'offensive, le général de division Ochan a recruté, parfois de force, et formé une milice de civils, principalement de sa circonscription Nuer Gajaak Cie-Waw. Cette force, placée sous le commandement du général de brigade Chuol Yoa Gok, comptait trois enfants soldats. Les attaques militaires d'Ochan, d'août 2019 au début de janvier 2020, comprenaient des assauts contre le site de cantonnement de l'APLS dans l'opposition à Turu et contre son quartier général à Jikou et ont entraîné des atteintes systématiques aux droits de l'homme⁷³.

⁶⁹ Entretien avec des sources confidentielles dans des lieux non divulgués, février 2020.

⁷⁰ Entretiens avec des commandants et des combattants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et du Front de salut national, des notables et des chefs religieux à Djouba, Yei, Kampala et Nairobi et par téléphone, février 2020.

⁷¹ Entretiens avec des responsables du Gouvernement, des membres du personnel du renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, des notables Nuer Cie-Waw et des sources confidentielles à Djouba et par téléphone, novembre 2019-février 2020.

⁷² Ibid.

⁷³ Entretiens avec des notables et des anciens Cie-Waw Nuer et des représentants de la société civile et avec des sources confidentielles à Djouba, Nairobi et Kampala et par téléphone, octobre 2019-février 2020.

57. Depuis janvier 2020, des combats limités ont été signalés. Le Gouvernement a ordonné au général de division Ochan et au général de division James Khor Chol, commandant de la Division 5 d'infanterie de l'APLS dans l'opposition, chargé du secteur, de se rendre à Djouba pour des pourparlers⁷⁴. Le 11 février 2020, les deux généraux ont signé un accord prévoyant un cessez-le-feu permanent et un engagement en faveur de l'exécution de l'accord de paix revitalisé.

58. Cependant, alors que se déroulaient des négociations à Djouba en février 2020, le Groupe d'experts a obtenu la preuve que des représailles étaient exercées contre la population civile, accusée de soutenir le M/APLS dans l'opposition, commises par la milice du général de division Ochan. Les violations des droits de l'homme comprenaient des violences sexuelles et fondées sur le genre, notamment la mutilation des organes génitaux d'hommes et de femmes, des viols et des assassinats, en contravention aux articles 2.1.10.2 et 2.1.10.5 de l'accord de paix revitalisé. Le Groupe d'experts a entendu de multiples témoignages concordants de première main, selon lesquels le général de division Ochan et le général de brigade Chuol Yoa Gok avaient ordonné les violences⁷⁵.

I. Risques de sécurité liés à la militarisation des zones civiles et à la prolifération des armes

59. Les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition n'ont pas réussi à démilitariser les zones civiles, conformément à l'article 2.2.3.1 de l'accord de paix revitalisé, et ont continué d'occuper des biens civils tels que des écoles et des hôpitaux. Par exemple, dans l'Unité, le Groupe d'experts a confirmé l'information selon laquelle l'établissement de sites de cantonnement et de centres de formation avaient entraîné une plus grande militarisation des secteurs habités par les civils. Le 7 janvier 2020, les soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de l'APLS dans l'opposition ont occupé une école à Kalyak pour héberger une force de police unifiée⁷⁶.

60. Depuis la création du site de cantonnement de l'APLS dans l'opposition à Dingding, la population du village a pratiquement triplé. L'augmentation est due au rassemblement de soldats, qui met les civils en danger. Dingding est très proche de la ville de Bentiu qui, comme l'a confirmé le Groupe d'experts, a été une zone de conflit entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition (voir [S/2015/656](#), [S/2016/70](#) et [S/2017/326](#)). Le Groupe d'experts a réuni des preuves selon lesquelles la militarisation de Dingding par les soldats du cantonnement de l'APLS dans l'opposition avait entraîné des niveaux plus élevés de violence et de harcèlement sexuel contre les femmes et les filles⁷⁷. D'après les témoignages, ces incidents se sont produits lorsque les femmes ramassaient du bois de chauffage et de l'eau, en des lieux proches de Dingding⁷⁸.

⁷⁴ Entretiens avec des représentants du Gouvernement, des commandants et des dirigeants politiques de haut rang du M/APLS dans l'opposition, des chefs et des anciens des populations Cie-Waw Nuer, des représentants de la société civile et des sources confidentielles à Djouba, Nairobi, Kampala et par téléphone, janvier-février 2020.

⁷⁵ Entretiens avec des notables Cie-Waw Nuer, des représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales et des sources confidentielles à Djouba, Nairobi et Kampala et par téléphone, janvier-février 2020.

⁷⁶ Document confidentiel conservé dans les dossiers du Groupe d'experts et entretiens avec la population locale et des sources confidentielles à Bentiu et dans un lieu non divulgué, février 2020.

⁷⁷ Entretiens avec la population locale et sources confidentielles à Djouba, Dingding, Rubkona et un lieu non divulgué, février 2020.

⁷⁸ Entretiens avec des représentants de la société civile à Bentiu, Torit, Rumbek, Malakal et Djouba et par téléphone, septembre 2019-février 2020.

61. Le Groupe d'experts note que le Soudan du Sud continue d'être un pays fortement militarisé, malgré l'accord de paix revitalisé et la formation du Gouvernement de transition ; il s'est entretenu avec des agents de la police locale de Bentiu, Malakal, Rumbek et Torit, qui ont systématiquement indiqué que les civils avaient accès à des armes à la suite d'une prolifération non réglementée qui mettait en péril les agents du maintien de l'ordre et influait sur la paix et la stabilité du Soudan du Sud. De nombreux civils ont confirmé au Groupe d'experts que la très grande insécurité et la méfiance à l'égard des Forces sud-soudanaises de défense du peuple les avaient incités à acquérir des armes, notamment des fusils d'assaut, à des fins de protection⁷⁹.

62. Les services de sécurité sud-soudanais sont dotés de toute une panoplie d'armes. Si le Groupe d'experts a observé des armes vétustes aux mains de membres ne faisant pas partie de l'élite des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, le matériel semblait généralement opérationnel, quoique ancien, avec une quantité minimale de packaging personnel, peu de cartouches et pas de brûlage⁸⁰. La garde présidentielle d'élite (dite Division des tigres), les commandos et le Service national de sécurité sont équipés d'armes de meilleure qualité⁸¹ et disposent également de véhicules blindés de transport de troupes en état de marche⁸². Entre-temps, le Groupe d'experts note que les membres ne faisant pas partie des forces d'élite des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont conservé des véhicules blindés de transport de troupes plus anciens et moins opérationnels. Dans les villes, notamment à Bentiu, Bor, Malakal, Torit, Wau, Yambio et Yei, les véhicules blindés plus anciens en « troupes »⁸³ soutiennent l'infanterie des Forces⁸⁴.

63. Les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont conservé des armes lourdes blindées et mécanisées supplémentaires qui, d'après l'évaluation du Groupe d'experts, sont opérationnelles. Ce matériel a cependant été conservé dans les casernes, en violation de l'article 2.2.3.2 de l'accord de paix revitalisé, d'après lequel les armes lourdes doivent être ramassées⁸⁵. Le Groupe d'experts a également observé trois hélicoptères d'attaque Mi-24 V à l'aéroport international de Djouba en février 2020⁸⁶. Les images satellite ont confirmé que sept des huit Mi-24 endommagés décrits dans les précédents rapports (voir S/2019/301) et stockés dans les quartiers généraux des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, dit Bilpham, aux abords de Djouba, sont restés statiques et ne semblaient pas opérationnels (voir annexe 5).

⁷⁹ Ibid.

⁸⁰ Observations du Groupe d'experts et entretiens avec de hauts responsables militaires de la MINUSS et des représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales à Bentiu, Torit, Rumbek, Malakal et Djouba et par téléphone, septembre 2019-février 2020.

⁸¹ Les forces d'élite semblent extrêmement bien équipées, leurs dernières armes ayant été acquises en 2013-2014 (principalement des fusils d'assaut israéliens 7,62 x 39 mm Galil ACE), avec de nouveaux uniformes et des brûlages de qualité. Observations du Groupe d'experts et entretiens avec le personnel militaire de la MINUSS, des membres de la police des Nations Unies et des représentants d'organismes des Nations Unies et de la société civile à Djouba et Yei et par téléphone, août 2019-février 2020.

⁸² Observations du Groupe d'experts et entretiens avec le personnel militaire de la MINUSS, des membres de la police des Nations Unies et des organismes des Nations Unies basés à Djouba, Bentiu, Malakal, Torit et Rumbek et par téléphone, septembre 2019-février 2020.

⁸³ « Troupe » dans la nomenclature des blindés militaires représente trois ou quatre véhicules blindés de transport de troupes. Trois troupes « constituent un « escadron » et trois escadrons constituent un « régiment ».

⁸⁴ Observations du Groupe d'experts et entretiens avec le personnel militaire de la MINUSS, des membres de la police des Nations Unies et d'organismes basés à Djouba, Bentiu, Malakal, Torit et Rumbek et par téléphone, septembre 2019-février 2020.

⁸⁵ Entretiens avec le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité à Djouba, Bentiu, Malakal, Torit, Rumbek et Bor et par téléphone, septembre 2019- février 2020.

⁸⁶ Observation du Groupe d'experts à Djouba, février 2020.

III. Finances et ressources naturelles : risques d'exploitation et de détournement illicites des ressources publiques

64. Les vastes ressources du Soudan du Sud qui ne sont pas réglementées pour l'essentiel ont fait l'objet d'une exploitation et d'un commerce illicites généralisés, que le Groupe d'experts a recensés dans tout le pays, conformément au paragraphe 14 j) de la résolution 2428 (2018) dont les dispositions ont été réaffirmées dans la résolution 2471 (2019). En particulier, le Groupe d'experts note que le contrôle et la gestion fragmentés des ressources naturelles du pays, tout particulièrement le pétrole brut, l'or et le bois, et des financements publics ont augmenté le risque de malversations et de détournement de fonds publics. Au paragraphe 15 de la résolution 2428 (2018), tel que renouvelé dans la résolution 2471 (2019), le Conseil de sécurité s'était déclaré préoccupé par les informations faisant état de malversations et de détournements de fonds publics, disant qu'elles compromettaient la paix, la sécurité et la stabilité du Soudan du Sud, et redit ses préoccupations dans la résolution 2471 (2019).

65. Le Groupe d'experts a recensé régulièrement des moyens par lesquels la rivalité autour des ressources naturelles et publiques a menacé la paix et la sécurité (voir S/2015/656, S/2016/70, S/2018/292, S/2018/1049 et S/2019/897). Les signataires de l'accord de paix revitalisé ont répertorié des risques analogues associés à la gestion des fonds publics et des ressources naturelles et se sont attachés au strict respect des lois existantes du pays, réglementant les secteurs pétrolier et minier, et à l'application d'une série de réformes de la gouvernance économique consacrées dans l'accord⁸⁷.

66. Par exemple, l'article 1.4.2 de l'accord de paix revitalisé énonce que durant la période de prétransition, qui s'est terminée le 21 février 2020, « les parties à l'Accord s'engagent à exploiter les ressources du pays de manière judicieuse et transparente dans le meilleur intérêt de la population sud-soudanaise ». Au cours de ses enquêtes, le Groupe d'experts a constaté toutefois que l'organe supervisant la période de prétransition, le Comité national préparatoire à la transition, n'avait pas réussi à gérer en toute transparence les fonds alloués à l'exécution de la paix, y compris ceux requis pour des arrangements de sécurité pressants, comme indiqué ci-après.

67. La vente de pétrole brut sud-soudanais est restée la principale source de recettes publiques du Gouvernement. Le Groupe d'experts note cependant que les mesures requises dans l'accord de paix revitalisé et dans la législation sud-soudanaise, à savoir la loi sur le pétrole et la loi sur la gestion des recettes pétrolières, visant à garantir la transparence de la gestion des recettes générées par la vente de pétrole, n'ont pas été appliquées. Sans supervision, le pétrole brut du pays, qui serait à même de générer des recettes de près d'un milliard de dollars en 2020, a fait l'objet de malversations et de détournement de fonds publics⁸⁸.

68. Le Groupe d'experts a établi que des lacunes sur le plan de la supervision et de la gestion de l'or et des bois durs, en particulier, favorisaient l'extraction et l'exploitation illicites des ressources naturelles du pays. En Équatoria-Oriental, des

⁸⁷ D'après l'article 4.1.7 de l'accord, les parties s'engagent à mener des réformes immédiates de la gestion économique et financière ; d'après l'article 4.8.1.14.4, elles veillent au strict respect des dispositions de la loi révisée sur le pétrole de 2012 et la loi sur l'extraction minière de 2012 et d'après l'article 4.8.1.1, elles s'engagent à appliquer les dispositions de la loi sur la gestion des recettes pétrolières de 2012, dans un délai de trois mois suivant la période de transition.

⁸⁸ Sur la base d'un prix moyen d'environ 55 dollars par baril de pétrole brut de Brent en février 2020 et de la vente de 49 000 barils par jour des mélanges sud-soudanais Dar et Nile, ce qui représente quelque 82 millions de dollars par mois ou 984 millions de dollars par an. Voir U.S. Energy Information Administration « South Sudan Open Data », disponible à l'adresse suivante : eia.gov/opa, consulté en février 2020.

machines industrielles sont utilisées de manière illégale dans des sites ne détenant pas de licence d'extraction minière de l'or dans les environs de Kapoeta. L'administration locale de la ville a également émis des licences d'extraction en dehors de la voie légale d'enregistrement, par l'entremise du Ministère des mines. Ailleurs en Équatoria-Oriental, la Division 7 des Forces sud-soudanaises de défense du peuple a fourni une protection à des exploitants qui récoltent et transportent illégalement le bois.

A. Risques de détournement des ressources publiques destinées au Comité national préparatoire à la transition

69. D'après l'Article 1.4.8 de l'accord de paix revitalisé, « un fonds est établi et alimenté par des fonds publics et les contributions des donateurs, aux fins de la mise en œuvre des activités menées pendant la période de prétransition. Le Comité national préparatoire à la transition gère le fonds de manière transparente et en rend compte chaque mois au Président de la République du Soudan du Sud et aux parties ». Au cours de son enquête, le Groupe d'experts a constaté que le Comité n'avait pas géré en toute transparence les fonds alloués à la mise en œuvre de la paix.

70. Dans le cadre des arrangements de la période de prétransition, la Banque centrale du Soudan du Sud a ouvert deux comptes à des fins de transferts et de retraits par le Comité national préparatoire à la transition : un compte en monnaie locale (n° 00269191294239) en livres sud-soudanaises et un compte en devises fortes (n°00269211295177) en dollars des États-Unis. Selon la procédure de gestion des comptes, le Secrétaire du Comité, Martin Elia Lomuro, ou son « représentant » avaient l'obligation de signer des ordonnancements pour chaque paiement, dont le montant et la date devaient être confirmés. Cependant, d'après les documents examinés par le Groupe d'experts, un certain flou régnait sur la notion de « représentant », d'où la possibilité de déléguer l'autorité de signer des ordonnancements à quiconque faisait partie du Comité⁸⁹.

71. Le Groupe d'experts a confirmé à partir de sources multiples qu'un des coprésidents du Comité national préparatoire à la transition, le membre de plus haut rang du M/APLS dans l'opposition, Henry Odwar, n'avait pas reçu de justificatifs relatifs à un déblocage de fonds par le Comité ou de versements à effectuer à partir de ses comptes, en violation de l'accord de paix revitalisé (art. 1.4.8)⁹⁰.

72. Sur la base des informations obtenues au cours de ses enquêtes, le Groupe d'experts est parvenu à rendre compte des quatre montants affectés par le Gouvernement au Comité national préparatoire à la transition et ensuite aux mécanismes de la période de prétransition. Premièrement, d'octobre 2018 à mai 2019, durant les huit premiers mois de la période de prétransition, le Comité a reçu un montant de 10 millions de dollars⁹¹, dont 2 millions ont été affectés aux mécanismes de sécurité du Comité⁹².

⁸⁹ Lettre datée du 20 novembre 2019 de la Banque centrale du Soudan du Sud au sujet des paiements du Comité national préparatoire à la transition aux clients selon les procédures et le processus de prise de décision, conservée dans les dossiers du Groupe d'experts.

⁹⁰ Entretiens avec des représentants du M/APLS dans l'opposition et d'Anciens détenus du Mouvement populaire de libération du Soudan, des membres d'organisations non gouvernementales et de la société civile à Djouba et à Nairobi et par téléphone, janvier-février 2020.

⁹¹ Voir Daniel Danis et Charles Wote, « Gov't avails only \$10 million for pre-transitional period – NPTC », Eye Radio, 30 juillet 2019.

⁹² Entretiens avec des membres du Comité national préparatoire à la transition, des représentants du M/APLS dans l'opposition et d'Anciens détenus du Mouvement populaire de libération du Soudan et des membres d'organisations non gouvernementales à Djouba, Rome et Nairobi, janvier-février 2020.

73. De mai à novembre 2019, un deuxième montant de 10 millions de dollars a été mis à la disposition du Comité national préparatoire à la transition⁹³. Sur ce montant total, 6,8 millions de dollars ont servi à financer les opérations des mécanismes de sécurité de la période de prétransition et 3,2 millions à louer des voitures et des chambres d'hôtel dans le cadre des activités du Comité⁹⁴.

74. En novembre 2019, la Banque centrale du Soudan du Sud a transféré un troisième montant de 40 millions de dollars au Comité national préparatoire à la transition⁹⁵, dont 16,5 millions ont été affectés aux mécanismes de sécurité de la période de prétransition⁹⁶. Le Comité a notamment affecté 5 millions de dollars au Comité mixte chargé des dispositions transitoires de sécurité, 4 millions à la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, 3,5 millions au Conseil de défense conjoint, 1,1 million au Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité et 2 millions à la Commission de désarmement, de démobilisation et de réintégration (voir annexe 6). Le Groupe d'experts n'a pas examiné la documentation relative au montant restant de 23,5 millions de dollars.

75. De l'avis du Groupe d'experts, le transfert de 3,5 millions de dollars au Conseil de défense conjoint dans la troisième allocation comportait des risques de malversation ou de détournement de fonds publics car cet organe n'avait pas de mandat prévoyant des montants importants pour lui permettre d'achever les tâches prescrites pendant la période de prétransition. En sa qualité d'organe technique, il avait pour seule mission de superviser la mise en œuvre des aspects militaires de l'accord de paix revitalisé. De multiples sources ont informé le Groupe d'experts que le Conseil avait reçu un transfert de fonds avant même que le Comité national préparatoire à la transition ne se penche sur le budget de ses activités⁹⁷.

76. Le 6 février 2020, deux semaines avant la mise en place du Gouvernement de transition, les autorités ont annoncé le déblocage d'une quatrième allocation de 40 millions de dollars au profit du Comité national préparatoire à la transition⁹⁸.

77. Le Groupe d'experts a confirmé également que des frais de logement étaient versés depuis décembre 2018 aux représentants du Comité national préparatoire à la transition, alors que sa direction n'avait pas encore pris de décision collective sur le plan de l'affectation et de la gestion des ressources pour loger ses représentants. Le coût de la location de chambres d'hôtel pour les représentants du Comité dans les hôtels Pyramid Continental, Panorama Plaza et Palm Africa à Djouba s'échelonnait de 2 500 à 3 000 dollars par mois⁹⁹. Dans le même cadre, le Groupe d'experts a examiné une lettre de la direction de l'hôtel Palm Africa datée du 30 août 2019, dans laquelle elle informait les représentants du Comité de la cessation des services

⁹³ Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, procès-verbal de la huitième réunion de la Commission, qui s'est tenue le 1^{er} août 2019 à l'hôtel Palm Africa à Djouba.

⁹⁴ Entretiens avec des membres du Comité national préparatoire à la transition et des représentants du M/APLS dans l'opposition et d'organisations non gouvernementales à Djouba, Rome et Nairobi et par téléphone, janvier-février 2020.

⁹⁵ *South Sudan News Now*, « Kiir's gov't disburses \$40 million to NPTC for urgent implementation of peace deal », 20 novembre 2019.

⁹⁶ *Sudan Tribune*, « South Sudanese troops remain deployed outside cantonment sites – CTSAMVM », 16 décembre 2019.

⁹⁷ Entretiens avec des représentants du M/APLS dans l'opposition et d'Anciens détenus du Mouvement populaire de libération du Soudan, de membres de la société civile et d'organisations non gouvernementales à Djouba et Nairobi et par téléphone, janvier-février 2020.

⁹⁸ *Sudan Tribune*, « South Sudan disbursed \$40m for peace implementation: African Union », 6 février 2020.

⁹⁹ Entretiens avec des membres du Comité, des représentants du M/APLS dans l'opposition et d'Anciens détenus du Mouvement populaire de libération du Soudan et des membres du personnel d'organisations non gouvernementales à Djouba, Rome et Nairobi et entretiens téléphoniques, janvier-février 2020.

hôtelières pour non-paiement des factures depuis six mois, ce qui indique que l'argent transféré devant servir à régler l'hébergement n'était pas arrivé à destination¹⁰⁰.

78. Le Groupe d'experts note que l'absence d'informations transparentes sur le déblocage et l'utilisation effectifs de tous les montants affectés par la Banque centrale du Soudan du Sud au Comité national préparatoire à la transition comportait un risque d'utilisation abusive et de détournement de fonds publics. Le Groupe d'experts n'a pas réussi à vérifier la destination de la plupart des montants affectés au Comité et a contacté son président pour avoir des précisions sur la manière dont les fonds du Comité avaient été débloqués et effectivement utilisés¹⁰¹. Il a reçu pour le moment un seul accusé de réception disant qu'il aurait une réponse détaillée d'ici au 6 mars, ce qui n'a pas été encore fait.

B. Risques de détournement de fonds publics à la suite de la vente de pétrole

79. Dans la seconde moitié de 2019, le Gouvernement a promulgué des protocoles pour mettre fin à la pratique du financement par prévente du pétrole brut, consistant à toucher des versements préalables pour du pétrole qu'il livrera à l'avenir. Le Ministère du pétrole a expliqué au Groupe d'experts qu'il avait annulé tous les chargements de pétrole brut acquis à la suite de préventes, qui n'avaient pas été livrés, et que le Ministère des finances et de la planification prévoyait d'éponger le passif courant¹⁰², dont le Groupe d'experts n'est pas en mesure de confirmer le montant. Comme il l'a indiqué précédemment (voir [S/2019/897](#)), la pratique des préventes de pétrole manque de transparence, entraîne une diminution des recettes de l'État et comporte un risque de détournement de fonds publics. L'accord de paix revitalisé prévoit un examen des prêts garantis sur le pétrole dans les six mois suivant la formation du Gouvernement d'entente provisoire¹⁰³.

80. Le Ministère du pétrole a lancé à nouveau le système du marché des appels d'offres au comptant qui, au terme de l'article 4.8.1.7 de l'accord de paix revitalisé doit être « ouvert, transparent et concurrentiel ». À des fins d'achat, le Ministère du pétrole invite chaque mois des dizaines de compagnies d'enlèvement de pétrole à faire, par courriel, une offre sur l'attribution du brut par le Gouvernement¹⁰⁴. L'équipe de commercialisation intergouvernementale regroupant quelque 22 experts a évalué les offres et déterminé le prix du marché et la date de l'expédition¹⁰⁵. Les arrangements de préventes n'étant plus en place, le système de soumission a permis un appel d'offres ouvert, d'après les documents de 2019 qui ont été examinés par le Groupe d'experts¹⁰⁶. Depuis la suspension des préventes, le Groupe d'experts a

¹⁰⁰ Document conservé dans les archives du Groupe d'experts.

¹⁰¹ Document conservé dans les archives du Groupe d'experts.

¹⁰² Entretiens avec des représentants du Ministère du pétrole, des sources confidentielles et un expert à Djouba et Nairobi, novembre 2019. Voir également Radio Tamazuj, « South Sudan suspends crude oil pre-sale contracts », 30 juin 2019.

¹⁰³ L'article 4.8.1.3 de l'accord revitalisé énonce que « dans les six mois suivant la transition, tous les prêts et contrats garantis par nantissement ou cautionnés par le pétrole doivent être répertoriés, contrôlés et enregistrés à des fins de transparence et de responsabilité ».

¹⁰⁴ Entretiens avec des représentants du Ministère du pétrole, des négociants du secteur pétrolier et une source confidentielle à Djouba, Nairobi et Addis-Abeba, septembre-décembre 2019.

¹⁰⁵ Entretiens avec un ex-membre du Comité de la commercialisation, des négociants sud-soudanais et un analyste du secteur à Djouba et par téléphone, septembre-novembre 2019. Voir également Soudan du Sud, Ministère du pétrole, « Marketing Report », juin 2015-mai 2016, publié en septembre 2019. Document conservé dans les archives du Groupe d'experts.

¹⁰⁶ Documents confidentiels conservés dans les dossiers du Groupe d'experts.

confirmé que le Gouvernement avait attribué du pétrole brut à au moins quatre sociétés différentes de courtage en pétrole¹⁰⁷.

81. Si le système d'appel d'offres au comptant est opérationnel, il pâtit de lacunes sur le plan de la transparence et de la concurrence, le Ministère du pétrole n'ayant pas rendus publics la sélection des acheteurs, les conditions des négociations et les chiffres sur les cargaisons enlevées, comme le veut l'accord de paix revitalisé¹⁰⁸. D'après bon nombre de contacts qui ont participé à l'appel d'offres ou au processus de prise de décision, dans la pratique, seulement une partie des chargements attribués a été établie au moyen du système de l'offre ouvert¹⁰⁹. Au lieu de cela, c'est le Cabinet du Président, en coordination avec le Service national de sécurité, plutôt que l'équipe de commercialisation, qui a choisi quelle société recevrait le contrat d'enlèvement de pétrole dans environ la moitié des cargaisons commercialisées depuis juin 2019¹¹⁰.

82. Le Groupe d'experts note que si les données ne sont pas divulguées publiquement en temps opportun, le pétrole national court le risque de faire l'objet d'un commerce et d'une exploitation illicites et les fonds publics générés par les ventes celui d'être détournés du budget de l'État. En 2020, le Gouvernement pourra vendre deux à trois cargaisons de pétrole brut par mois à des commerçants internationaux de pétrole, ce qui produira des recettes d'un montant d'environ 82 millions de dollars par mois¹¹¹.

83. Pour compenser le ralentissement des liquidités, avec la suspension officielle du préfinancement des contrats de pétrole, et pour combler le déficit budgétaire escompté pour 2019/20, le Gouvernement a prévu un accord de prêt d'un montant de 400 millions de dollars environ de l'African Export-Import Bank¹¹². Les fonds provenant de ce mécanisme de prêt ont financé les arriérés de salaires, des portions du budget du Comité national préparatoire à la transition et le développement de projets d'infrastructures, comme la modernisation de l'aéroport international de Djouba¹¹³. Cet accord est un prêt garanti par le pétrole, une forme d'arrangement de prévente, qui sera financé durant les années à venir par la vente de cargaisons de pétrole brut¹¹⁴.

¹⁰⁷ Entretiens avec des représentants du Ministère du pétrole, d'anciens fonctionnaires du Ministère du pétrole, des négociants du secteur pétrolier et des diplomates étrangers à Djouba, Nairobi et Addis-Abeba et par téléphone, novembre 2019-janvier 2020.

¹⁰⁸ Aux termes de l'article 4.14.4 de l'accord revitalisé, les prêts garantis sur le pétrole doivent être publiés.

¹⁰⁹ Entretiens avec des négociants du secteur pétrolier, des diplomates étrangers, d'anciens fonctionnaires du Ministère du pétrole, un expert d'un groupe de réflexion et une source confidentielle à Djouba, Nairobi et Addis-Abeba et par téléphone, septembre 2019-février 2020.

¹¹⁰ Entretiens avec des membres du secteur pétrolier, d'anciens fonctionnaires du Ministère du pétrole, un spécialiste de l'analyse des politiques et une source confidentielle à Djouba, Nairobi et Addis-Abeba et par téléphone, septembre 2019-février 2020.

¹¹¹ Sur la base d'un prix moyen d'environ 55 dollars par baril de pétrole brut de Brent en février 2020 et de 49 000 barils par jour de mélanges Dar et Nil sud-soudanais, ce qui représente quelque 82 millions de dollars par mois. Voir the U.S. Energy Information Administration, « South Sudan Open Data », disponible à l'adresse suivante : eia.gov/opendata (consulté en février 2020).

¹¹² « Facility Agreement for USD 400 million loan finance facility to the Government of the Republic of South Sudan by African Export-Import Bank (Afrexim Bank) », 15 octobre 2019. Document conservé dans les dossiers du Groupe d'experts ; et entretiens avec des économistes et des sources confidentielles à Djouba et par téléphone, décembre 2019-février 2020.

¹¹³ Document confidentiel déposé dans les dossiers du Groupe d'experts et entretiens avec des diplomates étrangers et un expert financier et par téléphone, février 2020.

¹¹⁴ Entretiens avec des experts et une source confidentielle à Washington et par téléphone, février 2020.

C. Menace de détournement de fonds publics à partir de la production et des recettes pétrolières

84. L'ex-Ministre du pétrole, Daniel Awow Chuang, avait promis de promouvoir la transparence dans la gestion et le financement du pétrole national. Il avait déclaré à la presse sud-soudanaise en juin 2019 : « lorsque nous vendons notre pétrole brut, nous ferons en sorte que chacun le sache ». En octobre 2019, le Ministère a lancé son nouveau site Web et publié en février 2020 un rapport sur le secteur pétrolier dans le pays pour 2018/19¹¹⁵. Le Groupe d'experts note cependant que le site Web ne comporte pas de données actualisées, comme la législation nationale sur la transparence lui en fait l'obligation, ce qui empêche tout examen attentif des ressources publiques¹¹⁶. Le Groupe d'experts a procédé à une estimation des chiffres du pétrole en examinant des données non publiées, sur la base d'entretiens menés avec des sources confidentielles, alors que d'après la loi sur la gestion des recettes pétrolières, le Ministère du pétrole est tenu de publier les registres des recettes pétrolières quatre fois par an¹¹⁷.

85. La production pétrolière au Soudan du Sud a fluctué entre 170 000 et 180 000 barils par jour au quatrième trimestre de 2019¹¹⁸. Par exemple, une série de fissures dans des pipelines des champs pétrolifères de l'Unité et de la zone administrative de Ruweng et de graves inondations ont débouché sur la fermeture de dizaines de puits qui étaient temporairement hors service, ce qui a entraîné une baisse de la production à court terme¹¹⁹. En 2020, la production devrait en toute probabilité augmenter, le Ministère du pétrole a estimé que quelque 25 puits dans les champs pétrolifères de Thar Jath dans le bloc 5A au sud de Bentiu, qui n'étaient pas opérationnels à la suite du conflit (voir S/2015/656) auraient la capacité de produire quelque 16 000 barils par jour en 2020¹²⁰.

86. L'augmentation de la production a amélioré le budget discrétionnaire de 2019/20, ce qui a permis d'obtenir des fonds supplémentaires pour appliquer l'accord de paix revitalisé et de financer le budget de l'État de 1,3 milliard de dollars¹²¹. Même si la production de pétrole a augmenté pour atteindre près de 180 000 barils par jour, une grande partie a été affectée en nature aux sociétés d'exploitation pétrolière, du

¹¹⁵ Entretien avec un représentant du Ministère du pétrole à Djouba, novembre 2019. Voir également Radio Tamazuj, « New oil minister vows transparency in oil deals », 18 juin 2019.

¹¹⁶ D'après l'article 79.1 du chapitre XVII de la loi sur le pétrole, le Ministre met à la disposition du public et de toutes les personnes intéressées, sur le site Web du Ministère et par tout autre moyen approprié, toutes les données clés sur le secteur de la production de pétrole, les recettes et les dépenses, les accords et les licences d'exploitation du pétrole.

¹¹⁷ D'après l'article 31.1 du chapitre IX de la loi sur la gestion des recettes pétrolières, le Ministère publie les registres des recettes pétrolières dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre.

¹¹⁸ Les chiffres fluctuent chaque jour ; ils vont de quelque 130 000 barils par jour des blocs 3 et 7 du mélange Dar et 45 000 barils par jour des blocs 1, 2 et 4, sur la base d'entretiens avec des représentants du Ministère du pétrole, des experts du secteur pétrolier et des représentants de la société civile à Djouba, Nairobi et par téléphone, en novembre 2019, et l'U.S. Energy Information Administration, « South Sudan Open Data », disponible à l'adresse suivante : eia.gov/opensdata, (consulté en février 2020).

¹¹⁹ Entretiens téléphoniques avec des experts pétroliers sud-soudanais et sources confidentielles, janvier 2020.

¹²⁰ Entretiens avec un fonctionnaire du Ministère du pétrole, un analyste du secteur et un ex-fonctionnaire du Ministère du pétrole à Djouba et par téléphone, août 2019-février 2020 et exposé de la Sudd Petroleum Operating Company à une conférence sur le pétrole et le pouvoir en Afrique, qui s'est tenue à Djouba en octobre 2019.

¹²¹ Salvatore Garang Mabiordit, « Budget speech FY 2019/2020 », Ministère des finances et de la planification, juin 2019, disponible à l'adresse suivante : www.mofep-grss.org/wp-content/uploads/2019/07/Budget-Speech-draft-FY-19-20-Final.pdf ; et Salvatore Garang Mabiordit, « FY 2019/2020 approved budget book », Ministère des finances et de la planification, décembre 2019, disponible à l'adresse suivante : <http://grss-mof.org/documents/>.

fait des dépenses d'exploitation et de la participation aux bénéfices, ainsi qu'au Soudan, en lieu et place des frais de traitement, de transport et de transit¹²². Compte tenu des obligations financières existantes et des prévisions budgétaires du Ministère des finances et de la planification, le Groupe d'experts calcule que le Gouvernement dispose d'environ 49 000 barils par jour de pétrole brut qu'il pourra vendre en 2020, ce qui représentera environ 980 millions de dollars durant l'année¹²³.

87. Pour renforcer la collecte des recettes et attirer de nouveaux investissements dans le développement du secteur pétrolier dans le pays, le Ministère du pétrole a prévu de mettre aux enchères plus d'une dizaine de nouveaux blocs pétroliers en mars 2020 et de signer des contrats d'exploration et de partage de production¹²⁴. Le dernier qu'il avait signé avec l'Afrique du Sud, en mai 2019, avait engendré une coentreprise, « Nile orange energy project », visant à explorer le bloc B2 à Jongleï et à construire une raffinerie¹²⁵. Dans le cadre de la coentreprise, un bureau avait été ouvert à Djouba afin d'aider le projet « New horizon » à construire la raffinerie¹²⁶.

88. Comme indiqué dans le rapport d'activité du Groupe d'experts de 2019, les détails de l'accord entre deux entités étatiques, la Strategic Fuel Fund sud-africaine et la Nile Petroleum Corporation of South Sudan, n'ont pas été divulgués. Le Groupe d'experts a demandé à deux reprises à l'Afrique du Sud le texte de l'accord, qui doit normalement être rendu public, d'après les dispositions de l'accord de paix revitalisé¹²⁷, et n'a reçu à ce jour qu'un accusé de réception, sans réponse détaillée¹²⁸.

D. Fonds publics introuvables à la suite d'une aide en nature aux forces de sécurité

89. Pour protéger les champs pétrolifères nationaux, les consortiums d'exploitation pétrolière au Soudan du Sud, la Dar Petroleum Operating Company, la Greater

¹²² Voir S/2018/1049 pour plus de détails sur les 28 000 barils par jour alloués au Soudan en lieu et place des frais de traitement, de transport et de transit. Entretiens avec des membres du personnel de la MINUSS, des diplomates étrangers, des représentants du Fonds monétaire international et des sources confidentielles à Djouba et par téléphone, septembre 2019-février 2020. Voir également Okech Francis, « China gets a sixth of South Sudan oil output to build highways », *Bloomberg*, 5 avril 2019, Soudan du Sud, Ministère des finances et de la planification, « National budget brief: South Sudan 2019 », Fonds des Nations Unies pour l'enfance, avril 2019, disponible à l'adresse suivante : <http://grss-mof.org/documents/> et discours du Président de la République du Soudan du Sud à l'occasion de l'inauguration de la deuxième session du corps législatif national provisoire, 14 mai 2019.

¹²³ Sur la base d'un prix moyen d'environ 55 dollars par baril de pétrole brut de Brent en février 2020 et de 49 000 barils par jour des mélanges Dar et Nil sud-soudanais, ce qui représente environ 82 millions de dollars par mois. Voir U.S. Energy Information Administration « South Sudan Open Data », disponible à l'adresse suivante : eia.gov/opedata (consulté en février 2020).

¹²⁴ Entretien avec un représentant du Ministère du pétrole à Djouba en novembre 2019. Voir également Denis Dumo, « South Sudan to offer 14 oil blocks for licensing by Q1 2020 – oil minister », *Reuters News*, 29 octobre 2019.

¹²⁵ Entretiens avec des négociants du secteur pétrolier, des membres du personnel de la MINUSS et un analyste du secteur à Djouba et à Nairobi, septembre-novembre 2019.

¹²⁶ Entretiens avec des diplomates étrangers à Djouba en novembre 2019 et d'après des documents publics consultés au moyen du bulletin des marchés publics de l'Afrique du Sud et sur le site Web du trésor national en Afrique du Sud.

¹²⁷ L'article 13.10 du chapitre V de la loi sur le pétrole énonce que la National Petroleum and Gas Corporation diffuse à l'intention du public, conformément aux normes internationales, les comptes annuels vérifiés, la part de production, les procédures de commercialisation, les prix de ventes, les frais versés ou perçus à la suite de l'activité pétrolière et des transports et les accords pétroliers, y compris de sous-traitance.

¹²⁸ Le Groupe d'experts a écrit au Gouvernement sud-soudanais le 23 octobre 2019 et le 27 janvier 2020.

Pioneer Operating Company et la Sudd Petroleum Operating Company ont affecté des fonds de sécurité au Ministère du pétrole. Les trois consortiums, qui opèrent indépendamment mais appartiennent en partie à l'État, n'ont pas rémunéré directement les forces de sécurité sud-soudanaises¹²⁹. Il s'agit de la procédure opérationnelle normale, par laquelle les consortiums pétroliers transfèrent des fonds au Gouvernement une fois que le Ministère du pétrole établit le coût relatif à la protection des champs pétrolifères¹³⁰. Les consortiums d'exploitation pétrolière prévoient une rubrique « sécurité » dans leurs budgets opérationnels et font un versement au Ministère de la planification, qui transfère les fonds aux services de sécurité, par la procédure budgétaire habituelle¹³¹.

90. À la fois les services de sécurité privée, les forces du Service national de sécurité et les soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont protégé les opérations pétrolières au Soudan du Sud ; le Groupe d'experts a confirmé que bon nombre des forces de sécurité du Gouvernement avaient reçu un soutien en nature des consortiums d'exploitation pétrolière¹³². Les forces du Service national de sécurité et les Groupes de la protection du pétrole des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont accepté des dons en carburant, soins médicaux, aliments, véhicules et autres provisions de vie¹³³. Cette aide n'avait pas été comptabilisée dans le budget de 2019/20 et n'a pas été divulguée publiquement, comme le veut la loi sur la gestion des recettes pétrolières en son chapitre IX, article 34.1, qui dispose que les titulaires de licences, les contractants et les sous-traitants doivent divulguer chaque année des informations sur tous les paiements, en espèces ou en nature, effectués aux organismes publics en rapport avec les activités pétrolières.

91. Cette aide pécuniaire directe aux forces de sécurité gouvernementales constitue une importante forme non monétaire de paiement local aux forces gouvernementales, ce qui expose les dons à un détournement et à une utilisation abusive parce qu'ils ne sont pas intégrés dans l'établissement du budget officiel.

E. Vulnérabilité des recettes indépendantes à une utilisation abusive de la part du Service national de sécurité

92. Pour faire des dons en nature et assurer d'autres services dans le domaine pétrolier, les consortiums d'exploitation pétrolière se sont fiés à des entreprises privées, dont celles contrôlées par le Service national de sécurité¹³⁴. Au cours des opérations de la Greater Pioneer Operating Company, deux sociétés distinctes, Sudd (Suud) Security Services Co. Ltd. et Sudd Services and Investment Co. Ltd., qui sont contrôlées par le Service national de sécurité (voir S/2019/301), ont assuré la sécurité des centres d'opérations et des puits de pétrole de la Greater Pioneer Operating

¹²⁹ Entretiens avec des représentants du Ministère du pétrole et des sources confidentielles dans le secteur du pétrole à Djouba et à Nairobi et par téléphone, septembre 2019-janvier 2020.

¹³⁰ Entretiens avec des représentants du Ministère du pétrole et sources confidentielles à Djouba, novembre 2019.

¹³¹ Document confidentiel déposé dans les dossiers du Groupe d'experts et entretiens avec des représentants du Ministère du pétrole, des diplomates étrangers et une source confidentielle à Djouba, septembre-novembre 2019.

¹³² Entretiens avec des membres du personnel de la MINUSS, des diplomates étrangers, des analystes du secteur pétrolier, des représentants de la société civile dans le Haut-Nil et des sources confidentielles actives dans le domaine de la sécurité du secteur pétrolier à Djouba, Bentiu et Nairobi et par téléphone, septembre 2019-février 2020.

¹³³ Documents confidentiels examinés par le Groupe d'experts et entretiens avec des représentants du Ministère du pétrole, des sources confidentielles, des organismes de la société civile et un analyste du secteur pétrolier à Djouba et Nairobi et par téléphone, septembre 2019-janvier 2020.

¹³⁴ Entretiens avec des analystes du secteur pétrolier et des sources confidentielles à Djouba et à Nairobi et par téléphone, novembre 2019-février 2020.

Company¹³⁵. De plus, au siège de la Greater Pioneer Operating Company à Djouba, Sudd (Suud) Security Services assure la sécurité, les chauffeurs et quelques travaux d'entretien¹³⁶. Le responsable de la sécurité à la Greater Pioneer Operating Company, Luis Miyar, est un général de brigade au Bureau de la sécurité intérieure¹³⁷.

93. Les employés de Sudd (Suud) Security Services, dont beaucoup sont d'actuels ou d'anciens membres du Service national de sécurité, étaient précédemment titulaires de postes de sécurité et de maintenance dans les champs pétrolifères de la Dar Petroleum Operating Company. D'autres entreprises privées appartenant au Service national de sécurité ont obtenu des contrats de la Dar Petroleum Operating Company, y compris de la National Oil and Gas Co. Ltd¹³⁸. Sur la base des informations obtenues au cours des entretiens avec des sources du Groupe d'experts, qui connaissent bien le dossier des marchés, le Ministère du pétrole dispose d'une grande latitude pour demander aux consortiums d'exploitation pétrolière de choisir quelles compagnies, comme celles contrôlées par le Service national de sécurité, recevront des contrats d'exploitation des champs pétrolifères¹³⁹. Le Service national de sécurité affecte également du personnel de liaison à l'intérieur des installations pétrolières et des bureaux de la Dar Petroleum Operating Company et de la Greater Pioneer Operating Company à Djouba¹⁴⁰.

94. Compte tenu des précédents rapports sur les compagnies appartenant au Service national de sécurité (voir [S/2019/301](#)), le Groupe d'experts a estimé que celles contrôlées par le Service avaient perçu un montant d'au moins 13,6 millions de dollars à la suite des contrats d'exploitation des champs pétrolifères qu'elles avaient obtenus au moyen de ce flux de revenus indépendant¹⁴¹. Le Groupe d'experts note que cela a porté atteinte à la paix et à la sécurité du Soudan du Sud car le Service national de sécurité s'est détaché du processus de mise en œuvre de la paix, comme susmentionné et comme indiqué dans les précédents rapports du Groupe d'experts (voir [S/2019/301](#) et [S/2019/897](#)).

F. Extraction illicite de l'or

95. Des dizaines de milliers de mineurs artisanaux sud-soudanais extraient de l'or par dragage dans les lits des rivières au Soudan du Sud et creusent des fossés peu profonds à la recherche de pépites et de sédiments d'or dans l'ensemble de l'Équatoria-Oriental et de l'Équatoria-Central, comme l'avait indiqué précédemment le Groupe d'experts

¹³⁵ Documents confidentiels déposés dans les dossiers du Groupe d'experts et entretiens avec un diplomate étranger, un journaliste sud-soudanais et des sources confidentielles à Djouba et par téléphone, novembre 2019-février 2020.

¹³⁶ Entretiens avec des sources confidentielles ayant participé aux dépenses de pétrole à Djouba et à Nairobi et par téléphone, septembre 2019-janvier 2020.

¹³⁷ D'après deux documents confidentiels examinés par le Groupe d'experts.

¹³⁸ Voir [S/2019/301](#) et à la suite d'entretiens avec des sources confidentielles à Nairobi, novembre 2019.

¹³⁹ Entretiens avec un analyste d'un groupe de réflexion, un diplomate étranger et des sources confidentielles à Djouba et à Nairobi et par téléphone, septembre 2019-février 2020.

¹⁴⁰ Entretiens avec des négociants du secteur pétrolier et des sources confidentielles à Djouba et à Nairobi et par téléphone, septembre 2019-février 2020.

¹⁴¹ Calculs basés sur des documents confidentiels examinés par le Groupe d'experts et entretiens avec des sources confidentielles à Djouba et à Nairobi et par téléphone, septembre 2019-janvier 2020.

(voir [S/2017/979](#) et [S/2019/301](#))¹⁴². L'orpaillage permet aux populations locales de survivre, même si la pratique n'a, par définition, rien d'officiel. Le Ministre des mines et le Ministre du commerce n'ont pas de données sur la production ou le commerce de l'or¹⁴³. Faute de gestion du secteur de l'orpaillage artisanal et à petite échelle, ce négoce est sujet à une exploitation illégale, comme le corps législatif national provisoire l'a constaté durant son examen du budget national¹⁴⁴.

96. L'extraction et le commerce de l'or n'ont été ni réglementés ni imposés dans l'ensemble¹⁴⁵. Précédemment, le Ministre des mines qui délivrait des licences aux négociants en minerais pour le commerce de l'or a cessé de le faire en 2018, faute de recevoir des comptes rendus de leurs activités. Il n'a pas octroyé de licences d'exportation en 2019 et en 2020, ce qui indique que tout or en provenance du Soudan du Sud, vendu hors du pays, l'a été de manière illicite¹⁴⁶. Dans certains cas, l'exploitation de l'or a été une source de recettes non comptabilisées, y compris pour des administrateurs locaux de Kapoeta, qui ont fait office de passerelle pour les sociétés sud-soudanaises et internationales engagées dans l'extraction minière mécanisée¹⁴⁷.

G. Utilisation illégale de matériel industriel et mineurs non détenteurs d'une licence en Équatoria-Oriental

97. Autour de la ville de Kapoeta, épice centre du secteur aurifère, l'extraction de l'or se fait au moyen d'un équipement lourd¹⁴⁸. Cette pratique légale à Gorom (Équatoria-Central) (voir [S/2019/897](#)) est en revanche illégale à Kapoeta où le Ministère des mines est seul habilité à émettre des licences autorisant l'utilisation de matériel lourd dans les mines sud-soudanaises. Il n'a pas accordé de licences en ce qui concerne les activités d'orpaillage à petite échelle, ce qui aurait autorisé le minage mécanisé à Kapoeta¹⁴⁹.

¹⁴² D'après l'interprétation que fait le Ministère de la loi sur l'extraction minière au Soudan du Sud de 2012, « extraction minière artisanale » veut dire des activités minières à l'aide de moyens traditionnels ou coutumiers ; cela ne comprend pas les minéraux à plus de 10 mètres sous la surface du sol ou ceux dont l'extraction nécessite l'utilisation d'explosifs ; et entretiens avec des représentants du Ministère des mines, des négociants en or et un journaliste local à Djouba et par téléphone, septembre 2019-février 2020.

¹⁴³ Entretiens avec des représentants du Ministère des mines et de la Banque centrale du Soudan du Sud, un analyste du secteur, des représentants de la société civile et des sources confidentielles à Djouba et par téléphone, septembre 2019-février 2020 et rapport de pays du Fonds monétaire international, « Republic of South Sudan: technical assistance report – report on external sector statistics mission », rapport de pays n° 20/10, janvier 2020.

¹⁴⁴ Selon le chapitre IX de la loi sur les mines, « les autorités de l'État » telles que les administrations et les autorités locales ont le droit de réglementer l'extraction minière artisanale » ; Soudan du Sud, corps législatif national provisoire, « Fiscal year 2019/20 budget report in the third reading stage », 21 août 2019 ; document conservé dans les dossiers du Groupe d'experts.

¹⁴⁵ Entretiens avec des négociants du secteur minier et sources confidentielles à Djouba et par téléphone, septembre 2019-janvier 2020.

¹⁴⁶ Entretiens avec des représentants du Ministère des mines et une source confidentielle à Djouba, novembre 2019.

¹⁴⁷ Entretiens avec des membres du personnel de la MINUSS et de la société civile et des représentants du SPLM dans l'opposition, un journaliste à Djouba, un diplomate étranger et une source confidentielle à Djouba, Entebbe, Nairobi et Washington et par téléphone, septembre 2019-février 2020.

¹⁴⁸ Entretiens avec des représentants du Ministère des mines, des orpailleurs et des négociants sud-soudanais, des représentants de la société civile et une source confidentielle à Djouba et Nairobi et par téléphone, novembre 2019-février 2020.

¹⁴⁹ L'article 8.1 du chapitre II de la loi sur les mines dispose que les titres miniers pour la reconnaissance, l'exploration, l'activité minière à petite ou à grande échelle et la rétention sont autorisés par le Ministre sur avis du Directeur général de la Direction du développement minier.

98. Le Groupe d'experts a confirmé l'utilisation d'équipement minier industriel dans de multiples sites le long de la rivière Singaita dans les environs de Lauru (également connu sous les noms de Naguro et de Ngawuru), au sud de la ville de Kapoeta dans le comté de Budi (voir figure ci-après)¹⁵⁰. Il note que la compagnie internationale qui bénéficie d'une licence d'exploration pour cette concession ne participe pas à l'extraction.

99. D'après les entretiens et les éléments de preuve recueillis par le Groupe d'experts, l'équipement industriel utilisé comprenait du matériel propre à l'exploitation minière, notamment une usine mobile d'orpaillage, un trommel d'orpaillage à petite échelle et une drague à godets d'extraction de l'or, ainsi que du matériel de construction, à savoir des bouteurs, des tracteurs, des excavatrices et des pelles rétrocaveuses¹⁵¹. Le Groupe d'experts note que l'utilisation d'équipement industriel dans le secteur minier augmente grandement le volume d'extraction d'or par dragage, comparé aux méthodes artisanales, ainsi que les possibilités de commerce illicite.

100. Outre l'extraction minière mécanisée illégale, le Groupe d'experts a confirmé que la majeure partie des activités d'orpaillage s'étaient déroulées sans l'obtention des licences émises par le Ministère des mines dans le secteur de Lauru¹⁵², avec pour seuls permis d'exploration et d'extraction minières ceux octroyés par l'administration locale de Kapoeta, d'après les documents examinés par le Groupe d'experts et les entretiens menés avec des compagnies et des personnes actives dans le secteur minier au Soudan du Sud¹⁵³.

101. L'ex-gouverneur de Kapoeta, Louis Lobong Lojore, a négocié des licences d'extraction directement avec des sociétés locales, contournant le Ministère des mines. Par exemple, l'administration de Kapoeta a émis « une licence opérationnelle aux fins de l'extraction et de l'exploration minières à petite échelle » d'un an à Afro Mining Company Ltd., autorisant la société à extraire de l'or n'importe où dans l'ex-État de Kapoeta¹⁵⁴. Or, le Ministère des mines n'avait pas accordé de licence à Afro Mining, d'après les archives et les données publiques du Ministère¹⁵⁵. De plus, Lily Gold Mining Company, qui avait déposé une demande de licence auprès du Ministère des mines mais ne l'avait pas obtenue, a mené des activités à Kapoeta sans être munie de la licence requise¹⁵⁶.

¹⁵⁰ Entretiens avec des négociants du secteur minier, des membres du personnel de la MINUSS et une source confidentielle à Entebbe et par téléphone, novembre-décembre 2019.

¹⁵¹ Documents confidentiels et entretiens avec des représentants du Ministère des mines, des négociants du secteur minier, des représentants de la société civile, un diplomate étranger et une source confidentielle à Djouba, Entebbe et Washington et par téléphone, septembre 2019-février 2020.

¹⁵² Entretiens avec des représentants du Ministère des mines, des représentants de la société civile, des négociants du secteur minier et une source confidentielle à Djouba et par téléphone, novembre 2019-février 2020.

¹⁵³ Entretiens avec des représentants du Ministère des mines, des négociants du secteur minier, des représentants de la société civile et des sources confidentielles à Djouba et Entebbe et par téléphone, novembre 2019-février 2020.

¹⁵⁴ Document confidentiel déposé dans les dossiers du Groupe d'experts et entretiens avec des représentants de la société civile, des fonctionnaires du Ministère des mines et une source confidentielle à Djouba, Entebbe et Nairobi et par téléphone, septembre 2019-février 2020.

¹⁵⁵ Document confidentiel déposé dans les dossiers du Groupe d'experts, entretien avec un représentant du Ministère des mines à Djouba, novembre 2019 et cadastre minier du Soudan du Sud, disponible à l'adresse suivante : <http://portals.flexicadastre.com/southsudan/>.

¹⁵⁶ Entretiens avec des représentants du Ministère des mines, des négociants sud-soudanais et des sources confidentielles à Djouba et Entebbe et par téléphone, novembre 2019-février 2020.

Photographies de ce qui semble être une mine d'extraction de l'or à Lauru (Soudan du Sud)



Image Source
WorldView-2, 2020-02-25T08:22:28, (C) COPYRIGHT 2020 DigitalGlobe, Inc.
GeoEye-1, 2018-09-26T08:20:55, (C) COPYRIGHT 2020 DigitalGlobe, Inc.
UNITED NATIONS Map No.4606.1 (February 2020)

Les frontières et noms indiqués ainsi que les désignations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.
Service de l'informatique et des communications
Section de l'information géospatiale

H. Exploitation et commerce de bois illégaux en Équatoria-Oriental

102. Comme l'avait rapporté le Groupe d'experts, l'exploitation et le commerce de bois illégaux, en particulier le teck, l'acajou et l'afzelia afrikana, par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de l'APLS dans l'opposition dans des zones qui sont sous leur contrôle, représentent un risque pour la paix, la sécurité et la stabilité de l'Équatoria-Central et de l'Équatoria-Oriental (voir [S/2019/301](#) et [S/2019/897](#)).

103. Pour lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles du Soudan du Sud, le corps législatif national provisoire en 2019 a préconisé une forte augmentation des droits de douane sur le commerce de bois et estimé qu'un droit de 6,50 dollars

par chargaison de bois était trop faible¹⁵⁷. D'après les statistiques officielles de la Base de données statistiques sur le commerce des marchandises des Nations Unies (Comtrade) en 2018, le volume de teck exporté du Soudan du Sud en Ouganda s'était chiffré à un total de 34 tonnes seulement. Cette quantité représente en gros deux camions remplis de bois, ce qui indique que le volume du commerce illicite n'est majoritairement pas déclaré. De plus, le corps législatif national provisoire a interdit la récolte et l'exportation de l'acajou¹⁵⁸.

104. Le Groupe d'experts a confirmé que la Division 7 des Forces sud-soudanaises de défense du peuple continuait de tirer profit de l'abattage illégal en fournissant une protection aux sites d'exploitation forestière de sociétés privées et des escortes militaires à des véhicules transportant des grumes à la frontière ougandaise en Équatoria-Oriental¹⁵⁹. Les principaux lieux où les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont assuré la sécurité aux fins de l'exploitation forestière illégale en Équatoria-Oriental comprennent les payams d'Imilai, Obbo, Omura, Kittra, Imoti, Palabek et le secteur de Geria dans le comté d'Ikotos¹⁶⁰.

105. En Équatoria-Oriental, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des responsables locaux ont collaboré à l'exploitation forestière illégale des forêts sud-soudanaises. Le Groupe d'experts a établi que beaucoup de sociétés participant à cette exploitation illicite avaient obtenu leurs licences auprès du Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire à Djouba et reçu également l'aval du Ministère de l'agriculture de l'ex-État de Torit¹⁶¹. À l'issue de ces autorisations, la direction de la Division 7 des Forces sud-soudanaises de défense du peuple a fourni une protection armée aux sites d'exploitation forestière et au transport des grumes. Des responsables des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont également aidé des sociétés à négocier avec les responsables de comté dans les zones d'exploitation forestière¹⁶².

106. La porosité de la frontière entre le Soudan du Sud et l'Ouganda a favorisé le commerce de bois illégal. Le Groupe d'experts a confirmé que des négociants et des sociétés sud-soudanais avaient mis à profit des liens informels avec les autorités locales du côté sud-soudanais de la frontière, où les responsables autorisaient le passage des cargaisons de grumes sans les soumettre à une inspection¹⁶³. Par exemple, à la mi-2019, le Ministère des finances de l'ex-État de Torit avait fermé à titre provisoire les bureaux de l'autorité nationale des impôts à Nimule à maintes occasions. Par voie de conséquence, les responsables de l'autorité n'ont pas imposé de droits aux camions qui transportaient du teck en Ouganda¹⁶⁴. Le prix du marché pour un mètre cube de teck sur le marché ougandais était de 400 à 650 dollars en janvier 2020¹⁶⁵.

¹⁵⁷ Soudan du Sud, corps législatif national provisoire, « Fiscal year 2019/20 budget report in the third reading stage », 21 août 2019, document conservé dans les dossiers du Groupe d'experts.

¹⁵⁸ Voir <https://comtrade.un.org>.

¹⁵⁹ Entretiens avec un membre du M/APLS dans l'opposition, des représentants des communautés et un négociant en teck à Torit et à Djouba, janvier-février 2020.

¹⁶⁰ Entretiens avec un négociant en teck et le représentant d'une communauté locale à Djouba, Torit et Kampala, janvier 2020.

¹⁶¹ Entretiens avec un membre du M/APLS dans l'opposition, des représentants des communautés et un négociant en teck à Torit et à Djouba, janvier-février 2020.

¹⁶² Entretiens avec un membre du M/APLS dans l'opposition et des représentants d'organisations non gouvernementales à Torit et à Djouba, janvier-février 2020.

¹⁶³ Entretiens avec un responsable local, un membre de la Police nationale sud-soudanaise, des représentants des communautés et des membres du M/APLS dans l'opposition à Torit, janvier 2020.

¹⁶⁴ Entretiens avec des membres du Service de la Police nationale sud-soudanaise, des représentants du M/APLS dans l'opposition, un responsable local et des représentants d'organisations non gouvernementales à Torit, janvier 2020.

¹⁶⁵ Entretiens avec un négociant en teck, des représentants des communautés à Djouba et Torit, janvier 2020. Voir également Organisation internationale des bois tropicaux, « Tropical timber

107. Les négociants en bois au Soudan du Sud ont emprunté trois routes nationales pour transporter illégalement des grumes en Ouganda : a) la jonction Magwe-Aru-Nimule ; b) Torit-Magwe-Kitgum-Nimule et c) Magwe-Pawal-Lobone.

I. Exploitation forestière illicite : l'exemple de Lucky Friends Trading and Construction Company

108. Le Groupe d'experts a confirmé les activités d'abattage illégal de la société Lucky Friends Trading and Construction Company Ltd¹⁶⁶. Depuis 2018, Lucky Friends exploitait des concessions en Équatoria-Oriental, dans le secteur de Geria, dans le payam de Ketire. Des habitants de Ketire s'étaient opposés à l'abattage, mais Lucky Friends n'a pas tenu compte de ces préoccupations et la population n'a pas été dédommée en contrepartie de l'extraction illégale¹⁶⁷. En juin 2019, le responsable du payam de Ketire a convoqué les notables en vue d'un débat public avec les membres de la communauté sur la question des dédommements à la suite de l'exploitation par Lucky Friend des ressources naturelles. Par la suite, le général de division Johnson Juma, chef de l'administration et des finances des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, cité par le Groupe d'experts dans son rapport d'activité de 2019 pour ses intérêts financiers dans l'abattage dans ce secteur, a critiqué le responsable du payam, qui a été limogé¹⁶⁸.

109. La Division 7 de la troisième Brigade des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, dont le siège se trouve à Torit, a fourni une protection armée à la frontière ougandaise en vue du transport des grumes de Lucky Friends. Les Forces ont affecté deux soldats par camion et leur ont versé de 900 à 1000 dollars par camion¹⁶⁹.

110. En juin 2019, le gouverneur de l'ex-État de Torit a limogé le responsable fiscal du fait qu'il avait passé sous silence les pertes financières résultant de l'abattage illégal et signé des contrats opaques avec des sociétés d'exploitation forestière¹⁷⁰. On estime à plus de 100 000 dollars les pertes totales découlant de l'abattage illégal dans cinq comtés¹⁷¹ dont 56 000 dollars à Geria, dans le comté d'Ikotos où Lucky Friends était actif¹⁷². D'après les entretiens menés par le Groupe d'experts, le rôle de Lucky Friends a été évoqué dans le cadre du limogeage du responsable fiscal¹⁷³.

111. Le Groupe d'experts a confirmé que Lucky Friends était également actif en Équatoria-Central, en particulier dans le secteur de Loka (comté de Lainya). Pour

market report », vol. 23, n° 2, 16-31 janvier 2020. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ito.int/files/user/mis/MIS_16-31_Jan2020.pdf.

¹⁶⁶ Voir annexe confidentielle 2.

¹⁶⁷ Entretiens avec des représentants du M/APLS dans l'opposition et des représentants des communautés et d'organisations non gouvernementales à Kampala, Djouba et Torit, janvier 2020.

¹⁶⁸ Entretiens avec un représentant du M/APLS dans l'opposition et des représentants des communautés et d'organisations non gouvernementales à Kampala, Djouba et Torit, décembre 2019-février 2020.

¹⁶⁹ Entretiens avec un représentant du M/APLS dans l'opposition, des représentants des communautés et d'organisations non gouvernementales et un responsable local à Torit, janvier 2020.

¹⁷⁰ Entretiens avec un responsable local, un négociant en teck et des membres du personnel d'organisations non gouvernementales à Djouba et à Torit, septembre 2019-janvier 2020. Voir également Radio Tamazuj « Torit revenue authority commissioner sacked after exposing corruption », 9 juin 2019.

¹⁷¹ Entretiens avec des membres des communautés et un représentant du M/APLS dans l'opposition à Djouba et à Torit, septembre 2019-janvier-février 2020. Voir également Radio Tamazuj « Torit governor partially reshuffles cabinet », 26 août 2019.

¹⁷² Ijoo Bosco, « Vote of no confidence issued against minister of agriculture – Torit », Eye Radio, 7 juin 2019.

¹⁷³ Entretiens avec des représentants des communautés, un représentant du M/APLS dans l'opposition et des représentants d'organisations non gouvernementales à Torit et Djouba, janvier-février 2020.

protéger ces sites d'abattage, Lucky Friends s'est fié aux Forces non alliées de l'Équatoria, une milice locale ethnique pajulu¹⁷⁴. Le Groupe d'experts a adressé une demande d'information à la direction de Lucky Friends au sujet des versements susmentionnés et d'autres activités illicites¹⁷⁵ mais n'a pas reçu de réponse à ce jour.

IV. Mises à jour politiques : perspectives d'une paix durable et rôle de la région

112. Les États Membres, notamment ceux voisins du Soudan du Sud, ont concouru à faciliter la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé. Le compromis politique décisif auquel sont parvenus les médiateurs régionaux a donné l'occasion à M. Kiir, à M. Machar et à d'autres dirigeants politiques clés de mettre en place le Gouvernement de transition de trois ans.

113. Néanmoins, tandis qu'une action internationale a permis de forcer l'impasse dans laquelle se trouvait la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, les médiateurs et les signataires de l'accord de paix revitalisé n'ont pas toujours respecté la lettre de l'accord de paix, comme cela est expliqué en détail dans le rapport d'activité du Groupe d'experts de 2019. Le Groupe d'experts note que les États Membres et les signataires de l'accord de paix revitalisé ont négocié des accords politiques, principalement hors des regards, qui ont entraîné une exécution sélective et incomplète de l'accord. Cette démarche ne tient pas compte de la nécessité d'avoir des institutions étatiques, des réformes de la gouvernance économique, une citoyenneté inclusive, un état de droit et l'application du principe de responsabilité, et risque donc de compromettre la poursuite des progrès politiques¹⁷⁶.

A. Engagement divers en faveur de la mise en œuvre de la paix et de l'action internationale

114. Malgré la signature de l'accord de paix revitalisé en septembre 2018 sous l'égide de l'IGAD, le Gouvernement de transition n'a été formé qu'après des retards considérables, 17 mois plus tard. À de multiples occasions, des interventions politiques de dernière minute de l'IGAD ont pris le pas sur le cadre et les échéanciers convenus dans l'accord de paix et les additifs pertinents. Par exemple, lorsque les signataires ont décidé en novembre 2019 de prolonger de 100 jours la période de prétransition, l'IGAD a promis un examen du statut de la mise en œuvre, 50 jours après le début de cette période¹⁷⁷. Cet examen ne s'est pas produit.

115. Le caractère inégal de l'appui international accordé aux tâches à exécuter pendant la période préalable à la transition a reflété l'inconstance du soutien apporté par la région aux mesures de sanctions du Conseil de sécurité qui ont été reconduites par la résolution 2471 (2019). Le Groupe d'experts note par exemple que malgré les appels lancés en octobre 2019 par l'ancien président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud durant une visite dans

¹⁷⁴ Entretiens avec des représentants du Front de salut national, d'Anciens détenus du Mouvement populaire de libération du Soudan et du M/APLS dans l'opposition et des communautés à Kampala, Djouba et Torit et par téléphone, décembre 2019-février 2020.

¹⁷⁵ Document conservé dans les dossiers du Groupe d'experts.

¹⁷⁶ Entretiens avec de hauts représentants du Gouvernement, du M/APLS dans l'opposition, de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, des représentants de la société civile, des diplomates étrangers et du personnel des renseignements régionaux à Djouba, Nairobi, Kampala et Rome et par téléphone, janvier-février 2020.

¹⁷⁷ Ibid.

la région, les entités douanières respectives de pays de la région n'ont adressé au Comité aucun rapport d'inspection dans le cadre de l'embargo sur les armes, conformément au paragraphe 10 de la résolution 2428 (2018), renouvelé par la résolution 2471 (2019).

B. Violation de l'embargo sur les armes par l'armée ougandaise

116. Le contraste a été frappant entre le rôle politique influent joué par les principaux garants, y compris l'Ouganda, en faveur des efforts de paix au Soudan du Sud et la présence non autorisée de l'armée ougandaise dans le pays. Depuis 2018, le Groupe d'experts a constamment fait état de la présence des Forces de défense populaires de l'Ouganda dans la partie méridionale du Soudan du Sud (voir S/2018/1049, S/2019/301 et S/2019/897).

117. Durant la période considérée, le Groupe d'experts a reçu de nombreuses informations avérées sur la présence des Forces de défense populaires de l'Ouganda dans diverses parties de l'Équatoria-Central, y compris dans le secteur de Gulumbi entre Morobo et Kanga. Il a également confirmé des informations au sujet de l'entrée, la nuit, des Forces de défense populaires de l'Ouganda au Soudan du Sud, par des points de passage non officiels, comme ceux de Goboro et Garamba en Équatoria-Central¹⁷⁸.

118. Le Groupe d'experts note que depuis l'imposition par le Conseil de sécurité de l'embargo sur les armes, le 13 juillet 2018, l'Ouganda n'a fait aucune demande de dérogation auprès du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, pour permettre à ses forces militaires d'entrer en territoire sud-soudanais, conformément au paragraphe 5 de la résolution 2428 (2018) du Conseil, réaffirmé dans sa résolution 2471 (2019).

C. Médiation politique et violation de l'embargo sur les armes par le Soudan

119. Le Vice-Président du Conseil souverain du Soudan, le général de corps d'armée Mohamed Hamdan Dagalo (dit « Hemedti »), a aidé à faciliter la formation du nouveau Gouvernement sud-soudanais, accompagnant M. Machar et garantissant sa sécurité durant de multiples visites à Djouba en prévision de la formation du Gouvernement. En parallèle, le général de corps d'armée Hemedti a poursuivi les pourparlers de paix basés à Djouba avec les groupes armés soudanais, y compris le Front révolutionnaire soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz Hélou.

120. Selon les sources multiples qui ont participé aux deux médiations, le lien entre l'exécution de l'accord de paix revitalisé et les pourparlers de paix pour ce qui est du Soudan est devenu inextricable¹⁷⁹. Le général de corps d'armée Hemedti a cherché par exemple à mettre à profit l'influence dont il bénéficie auprès de M. Machar pour demander à Djouba d'intervenir et d'assouplir la position d'Abdelaziz Hélou, chef du groupe armé du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction

¹⁷⁸ Entretiens avec des représentants de la société civile, des chefs des communautés, des représentants d'organisations non gouvernementales internationales, de l'APLS dans l'opposition et du Front de salut national, des membres des renseignements régionaux et sources confidentielles à Djouba, Kampala, Nairobi et par téléphone, novembre 2019-février 2020.

¹⁷⁹ Entretiens avec des spécialistes régionaux du renseignement, des représentants du M/APLS dans l'opposition et du MPLS-N faction Abdelaziz Hélou et sources confidentielles à Djouba et par téléphone, octobre 2019-février 2020.

Abdelaziz Hérou, qui est hébergé au Soudan du Sud¹⁸⁰. De multiples sources du M/APLS dans l'opposition ont déclaré au Groupe d'experts que l'entrée de dernière minute de Machar dans le Gouvernement « lui avait été imposée » par le Soudan, l'Ouganda et la communauté internationale et que M. Machar était « à présent un prisonnier à Djouba »¹⁸¹. Cette relation imbriquée comporte le risque que l'exécution de l'accord soit tributaire des progrès accomplis par le Soudan au cours des pourparlers de paix.

121. De plus, comme le précise le Groupe d'experts aux paragraphes 39 et 40 ci-dessus, le Service général du renseignement du Soudan a violé l'embargo des armes imposé par la résolution 2428 (2018) et renouvelé par la résolution 2471 (2019). Le Groupe d'experts a communiqué ses conclusions aux autorités soudanaises. Le Soudan a noté dans sa réponse : « l'information au sujet de l'implication de Green Flag Aviation dans la contrebande d'armes est erronée » et ajouté : « Green Flag Aviation vient de transporter des uniformes militaires en République du Soudan du Sud dans le cadre de la coopération entre les deux pays »¹⁸². Le Groupe d'experts note que toute fourniture d'uniformes militaires au Soudan du Sud exige au préalable la présentation d'une demande de dérogation au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud et son aval, conformément au paragraphe 5f) ou 5g) de la résolution 2428 (2018), demande qui n'a pas été faite¹⁸³.

D. Risques liés au nombre d'États et à leur délimitation

122. Le changement au niveau du nombre d'États qui repasse de 32 à 10 et qui avait été convenu et annoncé hors du cadre de l'accord de paix revitalisé a créé de nouveaux risques sur les plans politique, économique et de la sécurité. La création des deux zones administratives de Pibor et de Ruweng, en particulier, a suscité une réaction immédiate de la part de l'opposition car ces territoires se voyaient accorder un statut particulier pour des raisons économiques et de sécurité¹⁸⁴. Des sources gouvernementales ont déclaré au Groupe d'experts que des partisans de la ligne pure et dure dans le camp de M. Kiir ainsi que d'anciens gouverneurs des 32 États et des chefs Dinka s'opposaient à la décision finale de M. Kiir de revenir à la formule des 10 États¹⁸⁵.

123. La décision de M. Kiir de créer une zone administrative de Ruweng distincte du territoire de l'État de l'Unité, comme cela était le cas des frontières des 10 États au départ, a un effet économique sur les populations. Près de 80 % des puits pétroliers opérés par la Greater Pioneer Operating Company sont situés dans la zone administrative de Ruweng¹⁸⁶. D'après la loi sur la gestion des recettes pétrolières, les États producteurs de pétrole ont droit à 2 % des recettes pétrolières produites dans les

¹⁸⁰ Entretiens avec des spécialistes régionaux du renseignement et sources confidentielles à Djouba et par téléphone, janvier-février 2020.

¹⁸¹ Entretiens téléphoniques avec de hauts représentants du M/APLS dans l'opposition, février 2020.

¹⁸² Note verbale datée du 14 février 2020 adressée par la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies à la suite d'une communication officielle du Groupe d'experts en date du 31 janvier 2020.

¹⁸³ Le Comité a examiné une demande de dérogation semblable, de la part d'un autre État Membre en 2019, et approuvé la requête.

¹⁸⁴ Entretiens téléphoniques avec de hauts représentants du M/APLS dans l'opposition et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, février 2020.

¹⁸⁵ Entretiens avec des représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, d'anciens gouverneurs, des notables et des anciens à Djouba et Nairobi et par téléphone, février 2020.

¹⁸⁶ Entretiens avec des diplomates étrangers, un journaliste sud-soudanais, un expert d'un groupe de réflexion et une source confidentielle, janvier-février 2020.

limites de l'État¹⁸⁷. Par conséquent, sur la base des calculs budgétaires pour 2019/20 et des projections de la production pétrolière du Soudan du Sud, le Groupe d'experts a calculé que les États produisant du pétrole dans les champs opérés par la Greater Pioneer Operating Company sont habilités à percevoir quelque 8 millions de dollars en 2020¹⁸⁸. La création de Ruweng exige de l'Unité qu'il partage désormais ces fonds.

E. Causes structurelles non réglées du conflit

124. La formation du Gouvernement de transition a renforcé la possibilité d'un dialogue véritable parmi les signataires de l'accord de paix revitalisé, dans la logique de l'approche politique nationale favorisant la prise en compte d'un large éventail de points de vue.

125. Au milieu de cette ouverture politique fragile, le Groupe d'experts note que la plupart des Sud-Soudanais n'ont pas encore bénéficié des dividendes de la paix. Les promesses du Gouvernement relatives à une responsabilité judiciaire, comme énoncé au chapitre 5 de l'accord de paix revitalisé, n'ont pas encore été tenues et la formation d'un tribunal mixte pour le Soudan du Sud continue d'être reportée. Les signataires ne se sont pas encore penchés, dans une large mesure, sur les dimensions économiques du conflit et ses liens avec l'ordre politique. Le chapitre 4 de l'accord énonce des mesures détaillées pour améliorer la gouvernance économique dans le pays qui a souffert de malversations et de détournement de fonds publics. Le Conseil de sécurité avait exprimé sa préoccupation à cet égard au paragraphe 15 de sa résolution 2428 (2018), disant que ces facteurs compromettaient la paix, la sécurité et la stabilité du Soudan du Sud.

126. La non-exécution dans leur intégralité des activités destinées à préparer la transition ou le retard accusé sur ce plan ont montré que la justice transitionnelle, les réformes structurelles de gouvernance et la responsabilité financière ne recevaient pas une attention suffisante¹⁸⁹. Le Groupe d'experts note que les chapitres 4 et 5 de l'accord de paix revitalisé sont destinés à contrer l'impunité judiciaire et les irrégularités financières à long terme. À cet égard, l'accord fournit un cadre pour remédier aux causes du conflit, à savoir la répartition inéquitable des ressources économiques et la mauvaise gouvernance.

127. L'initiative de la Communauté de Sant'Egidio à Rome a été le seul lieu qui a permis un dialogue ouvert entre le Gouvernement et les non-signataires, qui se préoccupent des causes profondes du conflit. Cependant, d'après les informations obtenues par le Groupe d'experts, M. Kiir a l'intention de convaincre les chefs de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud de retourner à Djouba et

¹⁸⁷ L'article 29.1 du chapitre VIII de la loi sur la gestion des recettes pétrolières (2012), qui est destiné à être intégré dans l'accord de paix revitalisé dispose que les États producteurs de pétrole recevront 2 % des recettes pétrolières nettes, tandis que les populations de ces États recevront 3 % des recettes pétrolières nettes.

¹⁸⁸ Chiffres calculés d'après Salvatore Garang Mabiordit, « Budget speech FY 2019/2020 », Ministère des finances et de la planification, juin 2019, disponible à l'adresse suivante : www.mofep-grss.org/wp-content/uploads/2019/07/Budget-Speech-draft-FY-19-20-Final.pdf et Salvatore Garang Mabiordit, « FY 2019/2020 approved budget book », Ministère des finances et de la planification, décembre 2019, disponible à l'adresse suivante : <http://grss-mof.org/documents/1>.

¹⁸⁹ Entretiens avec d'anciens représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, des chefs du M/APLS dans l'opposition et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, des représentants de la société civile et sources confidentielles à Djouba, Rome, Nairobi, Kampala, Khartoum et Addis-Abeba et par téléphone, août-février 2020.

de faire partie du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé en échange de postes ministériels et d'autres possibilités, comme des paiements en espèces¹⁹⁰.

128. Les chefs de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud ont dénoncé « une simple répartition des postes politiques parmi les élites politiques du pays »¹⁹¹. Ils ont estimé que la seule façon de parvenir à une paix durable était de « se pencher sur les causes profondes du conflit au Soudan du Sud »¹⁹². Le Groupe d'experts note que pour la première fois depuis le début du conflit en 2013, le Gouvernement a admis le problème à la suite de la signature de la Déclaration de Rome sur le processus de paix au Soudan du Sud (voir annexe 7)¹⁹³.

V. Application des mesures de gel des avoirs et d'interdiction de voyager

129. Conformément aux dispositions de la résolution 2428 (2018), renouvelées dans la résolution 2471 (2019), le Groupe d'experts a continué de réunir, examiner et analyser toute information concernant l'application par les États Membres des mesures de gel des avoirs qui visent les huit personnes désignées.

130. Le Groupe d'experts a adressé des lettres au Kenya et à l'Ouganda, par l'entremise de leurs missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de l'application des mesures de gel des avoirs et de demandes relatives à la possession de biens à Nairobi et Kampala¹⁹⁴. Il n'a pas reçu de réponse à ce jour mais au cours de son enquête sur les biens de huit personnes désignées, il a confirmé que le général de corps de division Jok Riak avait acquis une propriété à Kampala par l'intermédiaire d'un homme d'affaires qui agissait pour son compte¹⁹⁵. Le Groupe d'experts note à cet égard que les critères établis par le Conseil de sécurité pour imposer des sanctions individuelles comprennent « le fait d'agir, directement ou indirectement, au nom ou pour le compte de toute personne ou entité désignée par le Comité » [résolution 2428 (2018), par. 14 i)].

¹⁹⁰ Entretiens avec le général Thomas Cirillo, le général Paul Malong, Pagan Amum et le général Oyay Deng Ajak à Rome et Nairobi et par téléphone, janvier-février 2020.

¹⁹¹ Ibid.

¹⁹² Présidée par l'envoyé présidentiel Barnaba Marial Benjamin, la délégation gouvernementale était également composée du Ministre des affaires gouvernementales, Martin Elia Lomuro, de l'ex-Gouverneur de Kapoeta, Luis Lobong, et du Directeur général du Bureau de la sécurité intérieure du Service national de sécurité, le général de corps de division Akol Koor Kuc. Les participants de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud au débat comptaient parmi eux le chef du Front de salut national, le général Thomas Cirillo, le chef du Vrai Mouvement populaire de libération du Soudan, Pagan Amum, et le chef de l'Armée/Front uni du Soudan du Sud et individu sanctionné, le général Paul Malong Awan, qui a reçu une dérogation de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs, pour participer aux pourparlers de paix. Entretiens avec les membres des deux délégations à Rome, janvier 2020.

¹⁹³ Entretiens avec le général Thomas Cirillo, le général Paul Malong et Pagan Amum à Nairobi et par téléphone, février 2020.

¹⁹⁴ Documents déposés dans les dossiers du Groupe d'experts.

¹⁹⁵ Voir annexe confidentielle 3. L'adresse physique de la propriété est la suivante : Kyadondo estate 249, plot 1215. Entretiens et correspondance avec un membre d'organisation non gouvernementale sud-soudanaise, un responsable politique de moyen rang du l'APLS dans l'opposition et un coordonnateur politique en Ouganda, vue et correspondance avec un journaliste d'investigation à Kampala, un membre actif de l'APLS dans l'opposition à Nairobi, un membre de la diaspora sud-soudanaise aux États-Unis, un responsable politique de l'APLS dans l'opposition, un membre des Anciens détenus, à Kampala et Djouba, octobre 2019-janvier 2020. Voir également The Sentry, « War crimes shouldn't pay: stopping the looting and destruction in South Sudan », septembre 2019.

131. Durant la période considérée, le Groupe d'experts n'a pas confirmé de nouvelle violation des mesures d'interdiction de voyager, hormis les deux cas signalés dans son rapport d'activité. Cependant, l'Allemagne et l'Italie en janvier, février et mars 2020, à quatre occasions distinctes, ont demandé au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2206 \(2015\)](#) d'accorder des dérogations à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs au général Paul Malong pour lui permettre de participer aux pourparlers de paix tenus par l'entremise de la Communauté de Sant'Egidio. Le Comité a accordé chacune des dérogations.

VI. Recommandations

132. Le Groupe d'experts recommande que :

a) pour veiller à ce que les signataires et les non-signataires de l'accord de paix continuent de s'attacher à respecter l'accord de cessation des hostilités et pour résoudre les différends dans le cadre de l'accord de paix revitalisé, le Conseil de sécurité maintienne l'embargo sur les armes établi sur l'ensemble du territoire sud-soudanais, conformément aux paragraphes 4 et 6 de la résolution [2428 \(2018\)](#) et renouvelé par sa résolution [2471 \(2019\)](#). Le Groupe d'experts estime que l'intégration des forces gouvernementales et d'autres groupes armés aux forces unifiées nécessaires est un processus précaire qui risque d'être compromis si l'on autorisait l'entrée d'armes sur le territoire sud-soudanais ;

b) pour donner suite aux objectifs énoncés par le Conseil de sécurité pour ce qui est d'une procédure de notification ou de demande de dérogation aux fins de l'acheminement de matériel interdit au regard de l'embargo sur les armes, il envisage de modifier l'embargo sur les armes en autorisant le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité à inspecter les chargements qui entrent au Soudan du Sud, dont la dérogation a été approuvée préalablement par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2206 \(2015\)](#), conformément aux dispositions du paragraphe 5 f) de la résolution [2428 \(2018\)](#) et réaffirmées dans sa résolution [2471 \(2019\)](#) ;

c) pour veiller au respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi que de l'article 2.1.10 de l'accord de paix revitalisé, le Comité adresse une lettre au Soudan du Sud pour l'exhorter à : a) s'abstenir de recourir à des tactiques de guerre qui contreviennent au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme ; b) arrêter tout recrutement forcé d'enfants et d'adultes et encourager l'État à identifier et libérer immédiatement tout enfant et tout adulte qui a été recruté de force ; c) mener immédiatement des enquêtes promptes, indépendantes, impartiales et minutieuses sur les allégations de violence sexuelle, de violence fondée sur le genre et d'autres formes de violence et d'établir la responsabilité du supérieur hiérarchique dans les secteurs qui sont sous le contrôle des forces du Gouvernement ou de l'opposition ;

d) pour prendre toutes les mesures nécessaires afin d'écartier les risques associés aux irrégularités financières et au détournement des ressources publiques qui préoccupent vivement le Conseil de sécurité, comme décrit au paragraphe 15 de la résolution [2428 \(2018\)](#), le Comité adresse des lettres aux Missions permanentes de la Chine, de l'Inde et de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, en leur qualité d'États Membres qui ont des intérêts financiers dans la production pétrolière du Soudan du Sud, et aux compagnies internationales actives dans le domaine de la production ou de la vente de pétrole brut sud-soudanais. Étant donné que le Service national de sécurité porte, d'après le Groupe d'experts, la responsabilité de violations massives des droits de l'homme (voir par. 28 à 35 ci-avant et [S/2019/897](#)) et a contrôlé des entreprises qui obtiennent des contrats de compagnies pétrolières internationales,

il convient dans la lettre de souligner quelles sont les meilleures pratiques pour faire des affaires au Soudan du Sud, recommandées dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies, qui énoncent la norme internationale en vue de prévenir et d'écartier le risque de l'effet néfaste des activités commerciales sur les droits de l'homme¹⁹⁶ ;

e) pour veiller à ce que le Gouvernement de transition ne suive pas les pratiques financières du Comité national préparatoire à la transition et prenne immédiatement des mesures pour empêcher le détournement des ressources publiques qui fait peser une menace sur la paix, la sécurité et la stabilité du Soudan du Sud, le Comité encourage les États Membres qui cherchent à fournir une aide financière ou en nature au Gouvernement de transition à rappeler les directives financières énoncées dans la Convention des Nations Unies contre la corruption¹⁹⁷. De plus, le chapitre 4 de l'accord de paix revitalisé énonce une gestion transparente et responsable des recettes publiques, et notamment son article 4.14.8 dispose que « toutes les recettes, dépenses, déficits et dettes du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé en République du Soudan du Sud doivent être comptabilisés et les informations doivent être rendues accessibles au public », des exigences qui font barrière à toute tentative de malversation et de détournement de fonds publics ;

f) pour prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la mise en œuvre pratique des mesures de gel des avoirs, le Comité adresse des lettres aux Missions permanentes de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Ouganda et du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'elles soumettent à leurs organismes publics, y compris les banques centrales, les administrations fiscales et les instances de contrôle financier et les ministères des terres et des logements, la liste des huit Sud-Soudanais figurant sur la liste des sanctions du Comité. Le Groupe d'experts recommande que le Comité exige des réponses écrites des États Membres susmentionnés, au sujet des mesures prises pour appliquer les mesures de gel des avoirs et saisir les avoirs des personnes désignées et de celles qui agissent pour leur compte.

¹⁹⁶ Pour plus d'informations sur les Principes directeurs, voir [A/HRC/17/31](#).

¹⁹⁷ Voir en particulier l'article 62 de la Convention.

VII. Annexes

Annex 1: Map showing the route between Bentiu Protection of Civilians Site (PoC) and Dhorbor (SPLA-IO HQ)¹



¹ GIS original map, amended by the Panel to reflect places that were not shown.

Annex 2: Riverside facility operated by NSS

1. The Panel corroborated the existence of an ISB extrajudicial detention and torture site in Juba, known as ‘Riverside.’² This is located inside the headquarters of the ISB’s Division for Operations, commanded by Major General Achiech Kuot Kuot. The detention facility, Riverside, is run by ISB Major Wol Dhel Thong.³
2. The Riverside detention facility is divided into two. In the lower section of Riverside, a large space known as the ‘verandah’ holds most of the detainees in communal cells. In this section, most detainees have been NSS officers that have been held for varied amounts of time for disciplinary purposes or for disobeying orders. These officers were detained on direct orders from their commanders.⁴ In the ‘verandah,’ ISB officers have also detained civilians under the allegation of their support for opposition forces.⁵ Based on a variety of sources familiar with the operations in Riverside, these detainees have been beaten and tortured, then compelled to pay a ransom to ISB officials in order to be released.⁶ The Panel corroborated that Riverside detention facilities’ commander, Major Thong has coordinated all these detentions and requests for ransoms.⁷
3. In the upper section of Riverside there are four isolation rooms, which are known as ‘shells’ and mostly has contained civilians accused of having political affiliation with the opposition.⁸ The Panel corroborated that detention in the isolation rooms at Riverside has occurred under direct orders from Lt. Gen. Akol Koor Kuc.⁹ In the shells, living conditions have been extremely degraded. The cells are extremely small, preventing detainees from laying down. The detainees have rarely been allowed to leave their cells. While food has been provided twice a day and consists of rice (or posho) and beans, the detainees have had no access to any potable water, and have used river water through a pipe in the toilet for drinking.¹⁰ The prisoners, most of whom have been detained in the shells for long periods of up to one year,¹¹ have not been entitled to any medical attention, nor have the detainees had any access to legal representation or family visits.¹²
4. The Panel confirmed that detainees died in ‘Riverside’, during the reporting period either as a result of the conditions in the facility or from torture. The torture in Riverside has included beatings with objects as well as a practice of tying the legs and arms of detainees and hanging them upside down.¹³ ISB officials transported deceased detainees to SSPDF barracks in Juba known as ‘Giada,’ which includes a cemetery of mass burials of those who died in detention of either the NSS or SSPDF MI.¹⁴

² ‘Riverside’ is located on the Nile river between the Immigration and Police facilities.

³ These facilities also host the “Special Operations” force within the Division for Operations, commanded by Brigadier General Deng Kuac Kuac. This squad is responsible for undercover extrajudicial operations, such as threatening, kidnapping, tortures and killings, against individuals perceived as a threat to political establishment and the ISB. The Panel corroborated that these operations are executed under direct orders from the Director General of the ISB. Interviews; NSS high-ranking officers, confidential sources; locations withheld, by phone; August 2019-February 2020.

⁴ Ibid.

⁵ Interviews with South Sudan’s security sector officers, confidential sources, in locations withheld; August 2019-February 2020.

⁶ Ibid.

⁷ Interviews with NSS high-ranking officers, confidential sources, in locations withheld, by phone; August 2019-February 2020.

⁸ Ibid.

⁹ The Panel interviewed multiple confidential sources who had seen these written orders. Ibid.

¹⁰ Interviews with NSS officers, confidential sources, in locations withheld, by phone; August 2019-February 2020.

¹¹ Ibid.

¹² Detention officers only allow prisoners to go to medical facilities on their own money when they vigorously protest or go on hunger strikes. Ibid.

¹³ Ibid.

¹⁴ Interviews with South Sudan’s security sector officers, confidential sources, in locations withheld; August 2019-February 2020.

Annex 3: Abuses and actions contrary to the R-ARCSS by the SSPDF MI

1. On 15 February 2019, President Salva Kiir Mayardit appointed Major-General Rin Tueny Mabor Deng, known as ‘Janafil,’ to head the SSPDF Military Intelligence (MI).¹⁵ Since the inception of his mandate, the Panel corroborated that Maj. Gen. Teny has directed activities that overtly contravene the R-ARCSS and pose a threat to peace and security in South Sudan.
2. Under Tueny’s direct orders, SSPDF MI officers have abducted and detained dozens of civilians, outside the legal judicial process, who the SSPDF MI has accused of either supporting civil society groups that criticized the government or for allegedly backing opposition forces.¹⁶ According to multiple corroborated testimonies, the MI has abducted civilians on the street and in hotels in Juba and other locations in South Sudan, for allegedly supporting the National Salvation Front (NAS), SSUF or the SPLM/A-IO.¹⁷ In addition, the MI has facilitated the extrajudicial detentions of active members of the SPLA-IO deployed to Juba and other locations to participate in the transitional security arrangements prescribed by the R-ARCSS.¹⁸
3. The Panel corroborated that the MI has detained most of these civilians and SPLA-IO personnel at a detention facility in the MI’s section of the SSPDF barracks in Juba, locally known as ‘Giada.’¹⁹
4. The Panel corroborated that MI personnel, acting on direct orders from Maj. Gen. Tueny, have beaten and tortured the Giada detainees in order to force them to pay significant bribes for their release. The MI even has compelled some detainees to sign away titles related to land possessions in Juba and other locations to Maj. Gen. Tueny.²⁰ The Panel also corroborated the poor conditions in Giada facilities. There are no toilet facilities, detainees have been forced to defecate in paper and plastic bags, and there has been extremely limited access to food, which prisoners have had to cook for themselves despite not having firewood.²¹
5. The Panel further verified that the MI tortured to death or executed some detainees who refused to pay for their release. For instance, some detainees were shoved, while still alive, in drums filled with stones, and then thrown into the river to die.²²
6. The Panel corroborated that Aroch Majok is among those kidnapped and detained extrajudicially in Giada. Majok is a civilian who the MI kidnapped with the aim of convincing him to give away a plot of land to Maj. Gen. Tuen. The MI also detained Bec George Anyak, a former State Minister of Finance and Public Service in Eastern Lakes, who was extrajudicially detained in Giada after an attempt to kidnap and kill him in the Panorama hotel on 29 July 2019. Other detainees include a nephew of the former Minister of Defence, Kuol Manyang Juuk, as well as Kuol Abu Alab, Stephen Wani and Buk Akon.²³
7. The Panel also corroborated that Maj. Gen. Tueny, who hails from Yirol and was the governor of Eastern Lakes state from December 2015 to February 2017, violated article 2.1.8 of the R-ARCSS. After the signing of the peace agreement in 2018, Tueny recruited, trained and armed a militia of over 1500 youth

¹⁵ See Eye Radio, Kiir names new MI chief, 15 February 2019: <https://eyeradio.org/kiir-names-new-mi-chief/>

¹⁶ Interviews with SSPDF MI operatives, security sector high-ranking officers, civil society, community leaders, confidential sources, in locations withheld; December 2019-February 2020.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ ‘Giada’ in Arabic means ‘military barracks’. Interviews with SSPDF MI personnel, security sector high-ranking officers, civil society, community leaders, confidential sources, in locations withheld; December 2019-February 2020.

²⁰ Ibid.

²¹ Interviews with SSPDF MI personnel, confidential sources, in locations withheld; August 2019-February 2020.

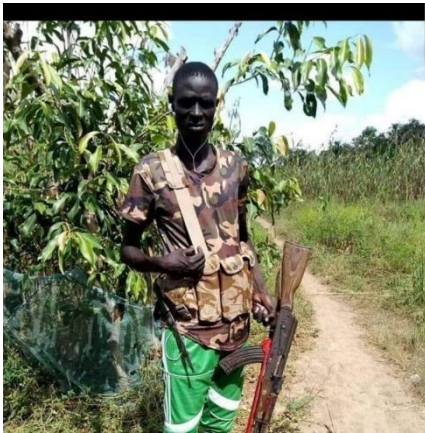
²² The Panel has on its file a list of confirmed individuals executed in Giada facilities by MI personnel under orders from Maj. Gen. Tueny. Interviews with SSPDF MI personnel, security sector officers, civil society, community leaders, confidential sources, in locations withheld; August 2019-February 2020.

²³ Interviews with SSPDF MI personnel, confidential sources, in location withheld; December 2019-February 2020.

who had lived in the cattle camps in Aidor and Wunthou areas of Lakes.²⁴ The MI provided the militia with arms and uniforms on direct orders of Maj. Gen. Tueny.²⁵

8. Furthermore, in December 2019 and January 2020, Maj. Gen. Tueny managed to divert MI stocks of ammunition and weapons, including heavy artillery and RPGs,²⁶ to militias under his control in former Southern Liech state (Panyiar), and Eastern Lakes (Wunthou, Adior and Pagarau).²⁷ Multiple corroborated witnesses told the Panel that Tueny stockpiled the weaponry in preparation for a possible offensive into areas inhabited by Nuers in former Southern Liech state, and considered favourable to the SPLM/A-IO.²⁸ In January 2020, Maj. Gen. Tueny also sent one of his sons, Ater Tueny Mabor Deng, with instructors to the training camps mentioned above.²⁹ This action was in contravention of article 2.2.3.2 of the R-ARCSS and the broader transitional security arrangements.
9. In early February 2020, then Eastern Lakes Governor Lieutenant General Mangar Buong Aluenge and Maj. Gen. Tueny agreed to set up a new round of recruitment in former Eastern Lakes State.³⁰ The two also agreed to bring new weapons and ammunitions into the area. As of February 20, the Panel verified that a military training ground had been established in Adior and the plans to distribute weapons and ammunitions continued.³¹ These actions are in contravention of article 2.1.8 of the R-ARCSS.

Maj. Gen. Tueny-controlled militiaman in Wunthou, February 2020



²⁴ Interviews with SSPDF MI personnel, security sector high-ranking officers, civil society, community leaders, confidential sources, in locations withheld; August 2019-February 2020.

²⁵ Ibid.

²⁶ The Panel corroborated that at least two 12mm anti-aircraft machines, nine PMKs, and three RPGs were moved from Juba into Eastern Lakes State's locations at that time. Interviews with SSPDF MI personnel, confidential sources, in locations withheld; August 2019-February 2020.

²⁷ See photo.

²⁸ Ibid.

²⁹ Interviews with confidential sources, in locations withheld; August 2019-February 2020.

³⁰ Interviews with government officials, community leaders, confidential sources, in locations withheld; February 2020.

³¹ Ibid.

Maj. Gen. Tueny's militia moving guns to Eastern Lakes



Ater Tueny Mabor Deng travelling to Yirol on a chartered plane with military instructors, January 2020



Ater Tueny Mabor Deng is the first individual on the right side of the picture.

Maj. Gen. Tueny's freshly recruited forces transfer to training camps, Eastern Lakes, February 2020



Annex 4: Violations of the ceasefire in Maiwut county

1. As the Panel reported in its 2019 interim report (see [S/2019/897](#), Annex B), the government exploited political divergences and sub-ethnic tensions to provoke proxy conflicts within the SPLM/A-IO and to weaken the unity of Machar's powerbase.³² In the former Maiwut state (also known as Adar state), government leaders, including Vice President Taban Deng Gai, and NSS and MI senior officers influenced Major General James Ochan Puot's defection, in September 2019, from the SPLA-IO to the government.³³ Subsequently, Ochan formed a Provisional Military and Political Council (PMPC) that took control of Maiwut town and the surrounding areas.³⁴
2. The Panel has further corroborated the government's support for Maj. Gen. Ochan. The government provided Ochan with about \$2 million cash.³⁵ In addition, the SSPDF Military Intelligence (MI) chief, Maj. Gen. Tueny, and the then Governor of former Maiwut state, Bol Ruach Rom, supplied Ochan with weaponry and ammunition from SSPDF bases in Pagak and Nasir, in violation of the Cessation of Hostilities Agreement (CoHA) signed in December 2017 and of article 2.1.10.4 of the R-ARCSS.³⁶
3. With the aim of mounting an offensive against SPLM/A-IO positions in Turu and Jikou to take over their bases, Maj. Gen. Ochan recruited and trained Cie-Waw ethnic militias, violating article 2.1.8 of the R-ARCSS.³⁷ Maj. Gen. Ochan built a training camp in Maiwut town to train around 1,000 armed men, including child soldiers, in violation of article 2.1.10.3 of the R-ARCSS, under the command of Brigadier General Chuol Yoa Gok.³⁸ Ochan recruited another force of at least 800 militiamen in villages outside Maiwut town, along the river banks of a river locally known as 'Jockier.' To build the militia, Ochan forcibly recruited young men and children by exerting pressure on community chiefs, asking them to either contribute men to his force or donate cows or goats.³⁹
4. On 6 August 2019, Ochan's militia attacked and overran Turu, the SPLA-IO established cantonment site.⁴⁰ In December 2019, Ochan's militia attacked and tried to overrun the SPLM/A-IO headquarters in Jikou. The SPLA-IO repulsed Ochan's forces.⁴¹ Both attacks violated the December 2017 CoHA and article 2.1.10.7.2 of the R-ARCSS. As a consequence of the fighting and the displacement of thousands of people, including into Ethiopia, the Ethiopian National Defense Force (ENDF) and the security forces from Ethiopia's Gambella region strengthened defensive positions on the border.⁴²
5. On 5 January 2020, fighting resumed in Wech Gatluak Rik, a location under the control of the SPLA-IO. The Panel corroborated that Ochan's militia attacked SPLA-IO units transporting food, which led to casualties on both sides, in violation of the December 2017 CoHA and article 2.1.10.7.2 of the R-ARCSS.⁴³

³² Interviews with SSPDF MI personnel, SPLM/A-IO senior commanders and political leaders, SPLM/A-IO Taban Deng Gai faction senior representatives, Cie-Waw Nuer community leaders, elders and civil society, confidential sources, in Juba, Nairobi, Kampala, Addis Ababa and by telephone; August 2019-February 2020.

³³ Ibid.

³⁴ See Provisional Military and Political Council (PMPC) declaration. Ibid.

³⁵ Interviews with Cie-Waw Nuer community leaders, elders and civil society, confidential sources, in Juba, Nairobi, Kampala, and by telephone; December 2019-February 2020.

³⁶ Interviews with SSPDF MI personnel, Cie-Waw Nuer community leaders, elders and civil society, confidential sources, in Juba, Nairobi, Kampala, and by telephone; December 2019-February 2020.

³⁷ Interviews with Cie-Waw Nuer community leaders, elders and civil society, confidential sources, in Juba, Nairobi, Kampala, and by telephone; October 2019-February 2020.

³⁸ Ibid. See photos.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Ibid.

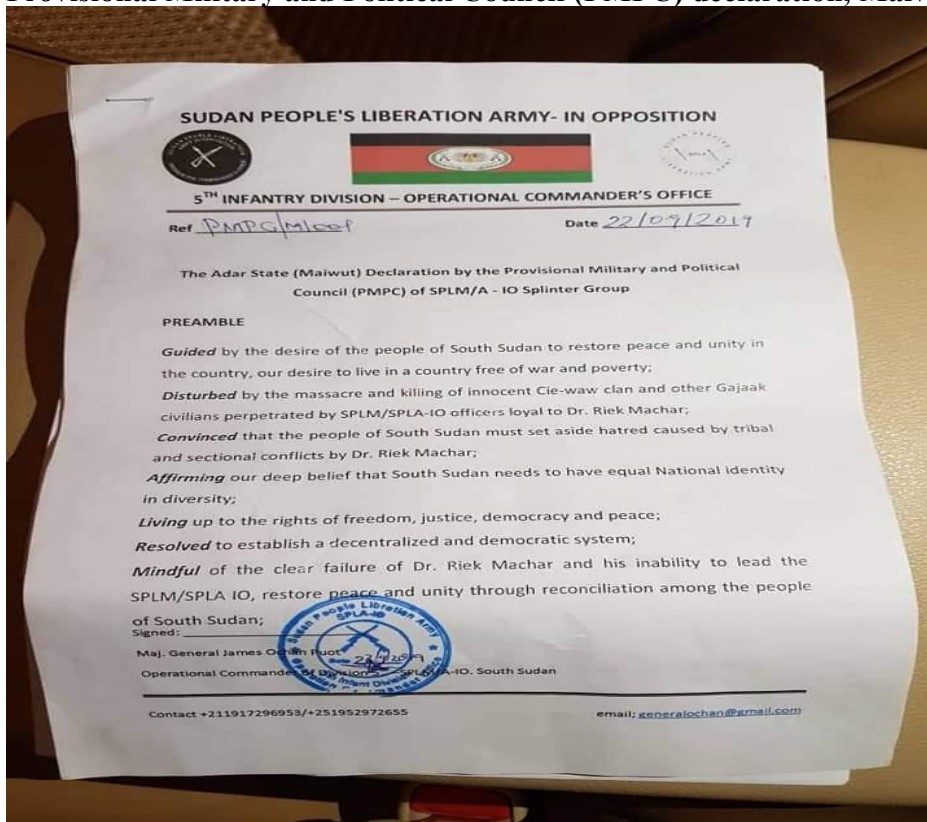
⁴¹ Ibid.

⁴² Interviews with SPLM/A-IO senior commanders and political leaders, Cie-Waw Nuer community leaders, elders and civil society, regional intelligence personnel, confidential sources, in Juba, Nairobi, Kampala, and by telephone; December 2019-February 2020.

⁴³ Interviews with SPLM/A-IO senior commanders and political leaders, Cie-Waw Nuer community leaders, elders and civil society, regional intelligence personnel, confidential sources, in Juba, Nairobi, Kampala, and by telephone; January-February 2020.

6. Since February 2020, only sporadic fighting has been reported. The government ordered both Ochan and Major General James Khor Chol, SPLA-IO Infantry Division 5 commander in charge of former Maiwut state, to Juba for talks aimed at signing a cessation of the hostilities.⁴⁴ During the negotiations, retaliations against the civilian population, mostly those accused of supporting the SPLM/A-IO, continued. The Panel corroborated reports of killings of civilians, sexual and gender-based violence (SGBV), including rapes and maiming of genitals on both men and women and looting, in violation of article 2.1.10.2 and 2.1.10.5 of the R-ARCSS. The PMPC armed militia mostly perpetrated the violence, acting under direct orders of Maj. Gen. James Ochan Puot and Chuol Yoa Gok.⁴⁵
7. On 11 February 2020, the PMPC and the SPLM/A-IO signed an agreement for a permanent ceasefire and a return to the implementation of the R-ARCSS.⁴⁶ Despite the ceasefire declaration, the Panel notes how neither Ochan's militia has been disarmed, nor has there been any cantonment and screening of forces in the former Maiwut state. In particular, the Turu cantonment site for the SPLA-IO was destroyed by Ochan's forces.⁴⁷ Without the disarming and demobilization of forces, the Panel notes the high risk of a resumption of the conflict and violence against the population.⁴⁸ On 19 February 2020, the Panel received information of the killing of two civilians near Jikou by Ochan's militia, in an episode of retaliation against perceived pro-SPLM/A-IO supporters.⁴⁹

Provisional Military and Political Council (PMPC) declaration, Maiwut, 22 September 2019



⁴⁴ Interviews with government representatives, SPLM/A-IO senior commanders and political leaders, Cie-Waw Nuer community leaders, elders and civil society, confidential sources, in Juba, Nairobi, Kampala, and by telephone; January-February 2020.

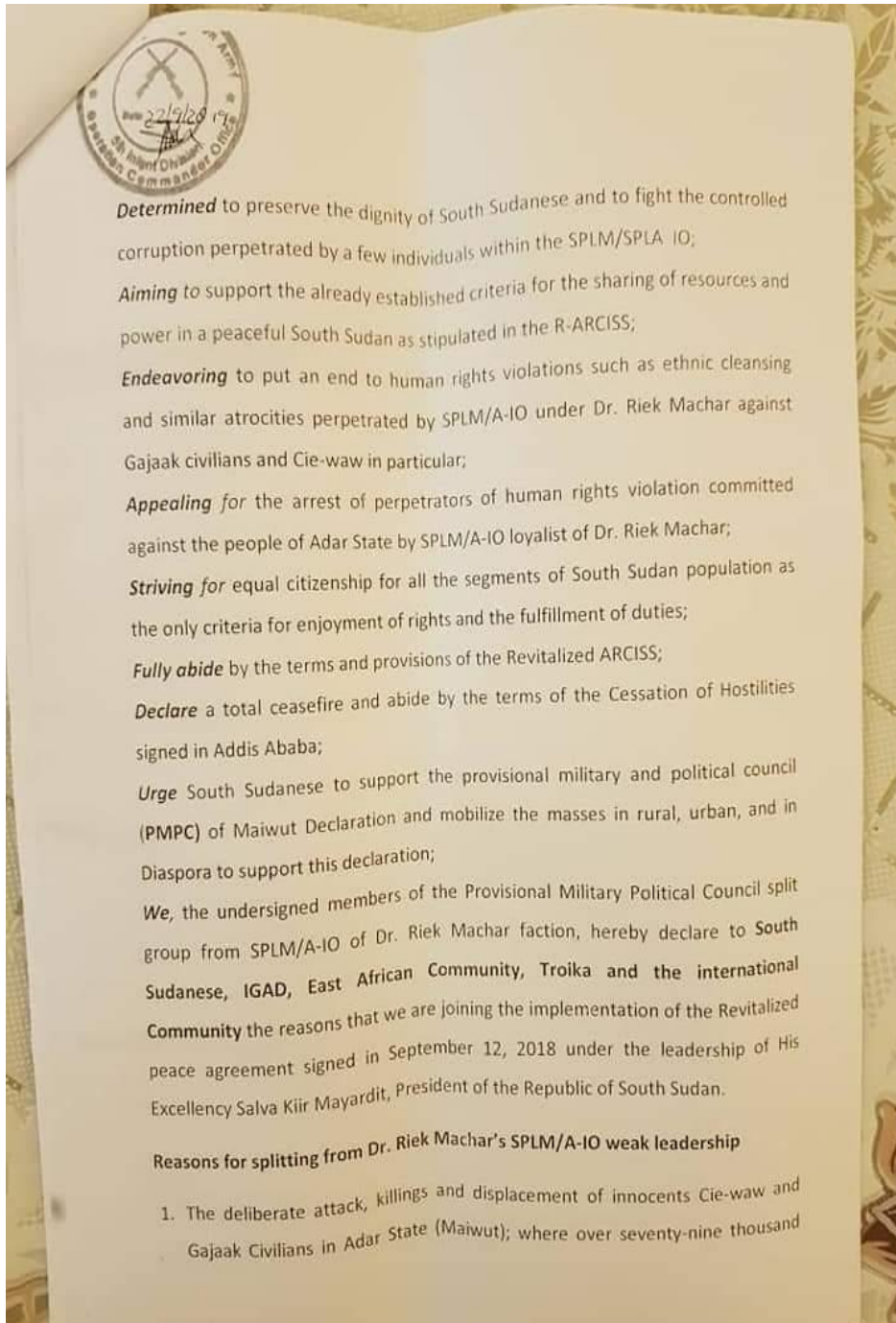
⁴⁵ Interviews with Cie-Waw Nuer community leaders, elders and civil society, NGOs personnel, confidential sources, in Juba, Nairobi, Kampala, and by telephone; January-February 2020.

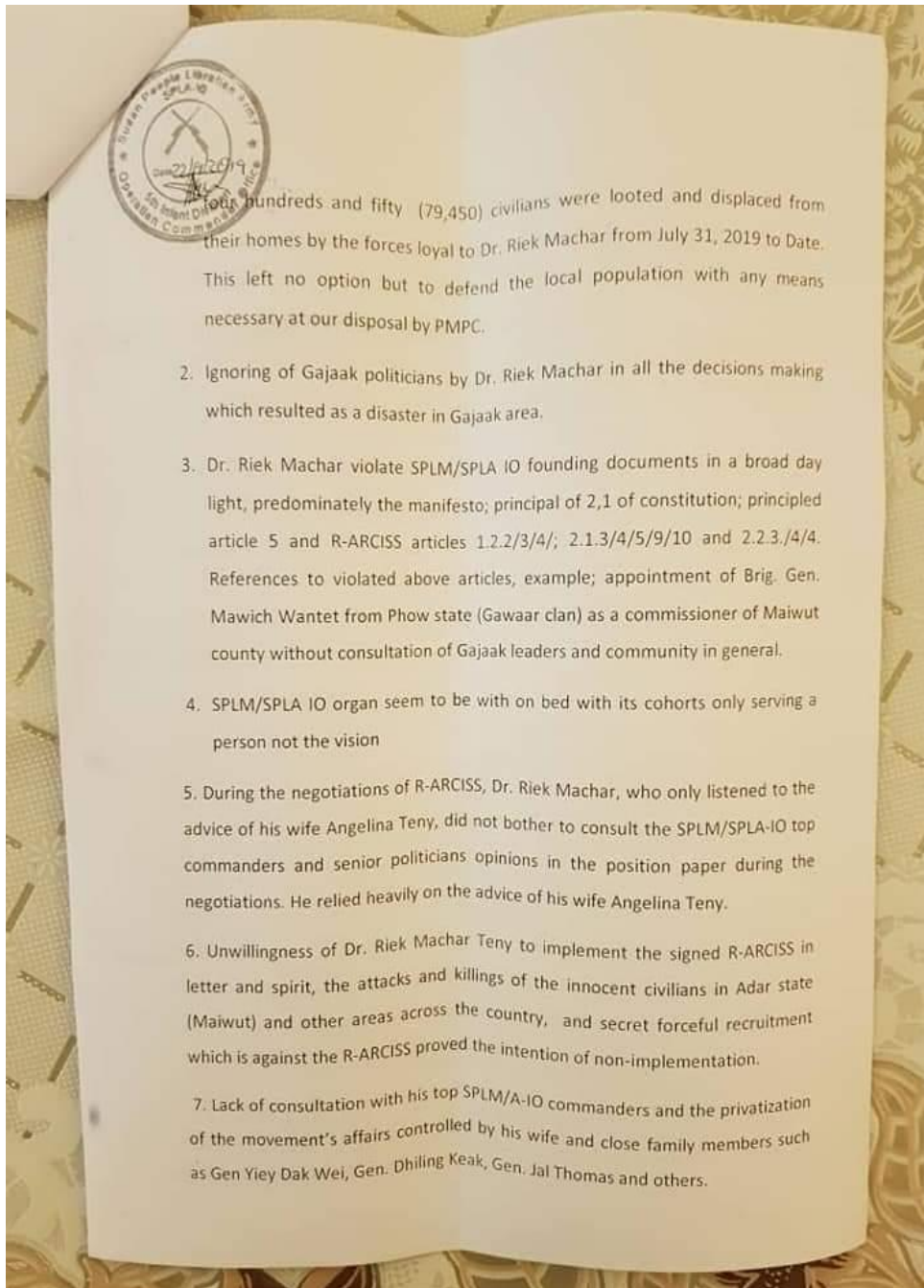
⁴⁶ See Resolution of the Peace and Reconciliation Conference on Maiwut State.

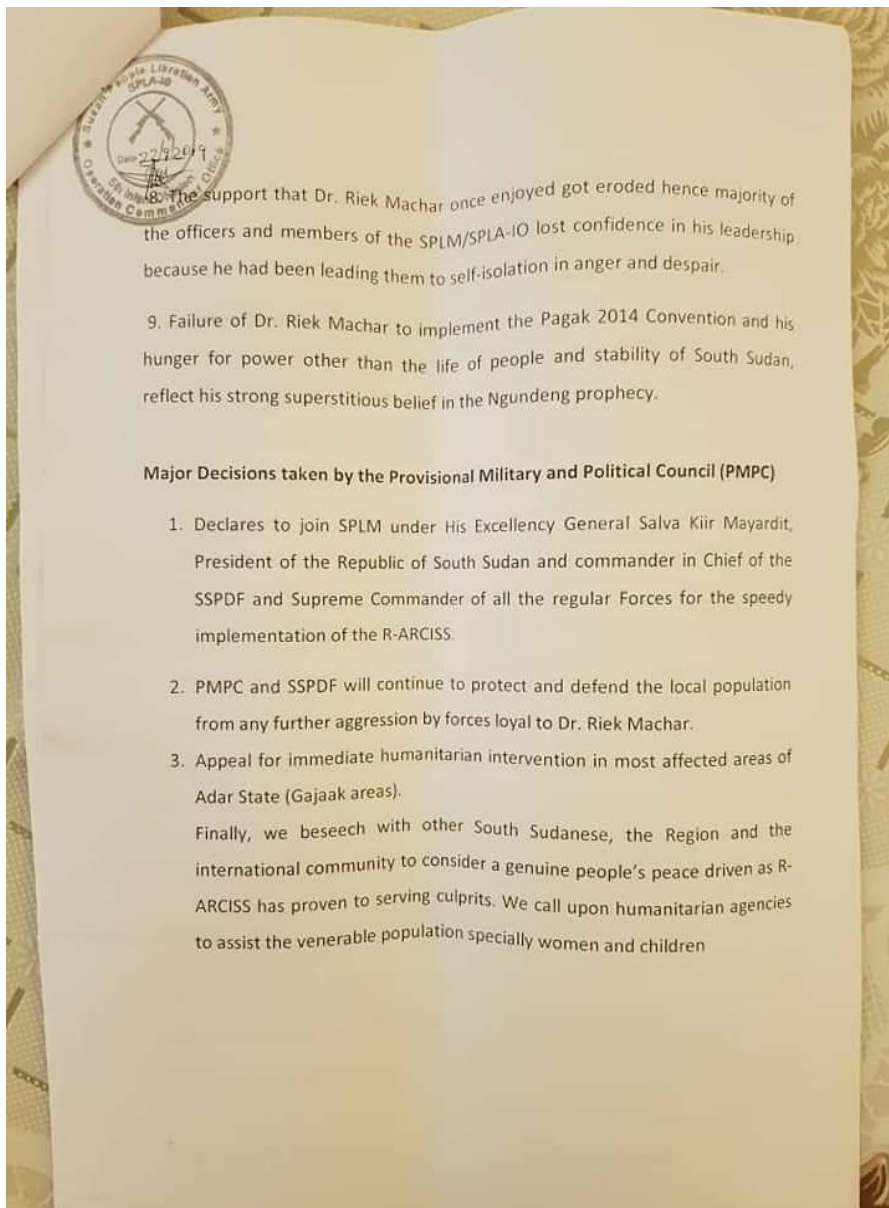
⁴⁷ Interviews with SPLM/A-IO senior commanders and political leaders, community leaders, elders and civil society, confidential sources, in Juba, Nairobi, Kampala, and by telephone; December 2019-February 2020.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Interviews with community leaders, elders and civil society, confidential sources, in Nairobi and by telephone; February 2020.








Best regards

This declaration signed by *[Signature]* 22/9/2019

Major General James Ochan Puot Buop, Head of
Provisional Military and Political Council (PMPC)
Adar State Maiwut Head Quarter (HQ)

Representatives of Gajaak communities

1. Cie-chany..... *[Signature]* Gatluak Moch
2. Thiang-cietaar..... *[Signature]* Lok Gatluak Buk Tich
3. Cie-waw..... *[Signature]* Gatluak Moch Gatluak Moch
4. Cie-nyajani..... *[Signature]* ROIC TOANY WAN
5. Thiang-baar..... *[Signature]* Marthas Gijah Yang Kier
6. Cie-reang..... *[Signature]* Gatluak Yang chol



Maj. Gen. Ochan's militia training centre in Maiwut town



Resolution of the Peace and Reconciliation Conference on Maiwut, Juba, 11 February 2020

February 11, 2020

RESOLUTIONS OF THE PEACE AND RECONCILIATION CONFERENCE BETWEEN THE GOVERNMENT ALLIED FORCES UNDER THE COMMAND OF MAJ. GEN. JAMES OCHAN PUOT IN MAIWUT AND THE SPLM/A (IO) FORCES OF THE 5TH INFANTRY DIVISION IN ADAR STATE BETWEEN FEBRUARY 4 AND 11, 2020 AT THE PREMISES OF THE NATIONAL PRE-TRANSITIONAL COMMITTEE (NPTC) IN JUBA, SOUTH SUDAN

Preamble

We, the Delegations of the Sudan People's Liberation Movement/Army-In Opposition [SPLM/A (IO)] (Jiokow), Adar State and the Provisional Military and Political Council (Maiwut), meeting before the Peace and Reconciliation Committee for the Resolution of the Crisis in Maiwut (PRCRCM), and facilitated by the Joint Defence Board (JDB), at the premises of the National Pre-Transitional Committee (NPTC) between 4th and 11th February 2020:

Aware of the need for the unity of the people of Adar/Maiwut State in particular and the people of South Sudan in general;

Recognizing the efforts and commitment of President of the Republic of South Sudan, Salva Kiir Mayardit and Dr. Riek Machar Teny-Dhurgon, Chairman and Commander-in-Chief of the SPLM/A (IO) to promote peaceful co-existence of our people throughout the country;

Cognizant of the suffering of the people of Adar/Maiwut State as a result of the current violent conflict since July 31, 2019;

Appreciating the contribution by the people of Adar/Maiwut State in the liberation struggles, beginning with the Anya-Nya I, Anya-Nya II and the SPLM/A, leading to the National Independence on July 9, 2011;

Considering the importance of addressing our differences through peaceful means;

Convinced that unity of the people of Adar/Maiwut State is indispensable and paramount to the success of the implementation of the Revitalized Agreement on the Resolution of the Conflict in the Republic of South Sudan;

Conscious of our duty to create a peaceful atmosphere in which our people can enjoy peace like all other South Sudanese throughout the country;

Considering the importance of promoting peace and harmony among the people of Adar/Maiwut State; and

Convinced that any practice of dividing our people on the basis of clan-ism and hatred for the purpose of acquiring a political status is unacceptable, and that political issues should be resolved without first pitting communities against one another,


Hereby Resolved the following:


1. By signing these resolutions, we, the Parties, declare a permanent ceasefire to be immediately observed throughout Adar/Maiwut State.
2. The Parties are committed to immediately stop fighting to allow reorganization, screening, training and reunification of forces to take place with immediate effect;
3. The Parties are committed to a peaceful resolution of the conflict and reconciliation throughout Adar/Maiwut State;
4. Mobilization for fighting and attacks by either side must stop.
5. Both sides must turn their focus to the implementation of the Revitalized Agreement on the Resolution of the Conflict in the Republic of South Sudan.
6. There must be a free movement of civil population in and out of both the SPLM/A (IO) and Government controlled areas without escort by either party;
7. There shall be equitable or usual customary sharing of common natural resources by the people of Adar/Maiwut State.
8. South Sudan Relief and Rehabilitation Commission (SRRC) shall assess the need for emergency relief throughout Adar/Maiwut State and provide food and non-food items, and rehabilitate the displaced communities.
9. There shall be reconciliation conferences of the people of Adar/Maiwut State, beginning from Juba, Adar/Maiwut State and to any other place where they may be residing.
10. There shall be established a committee to disseminate these resolutions, monitor and verify allegations reported from either side;
11. Each party shall refrain from responding to violations, and shall instead report to the leadership every violation.
12. R-JMEC and CTSAMVM shall support the peaceful resolution of the conflict in Adar/Maiwut State by facilitating reconciliation conferences.
13. Issues to do with damages during the conflict shall be discussed by the Gaat-Jaak community reconciliation conferences.

In witness to the above resolutions and having understood their content, we, the signatories below, to these Resolutions, hereby agree to bind ourselves to the above Resolutions and shall abide by them.

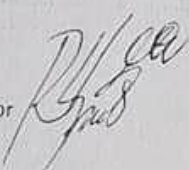
Signed at the National Pre-Transitional Committee, this Eleventh Day of February 2020.

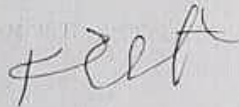
PARTIES:


1. Col. Koang Ruot Ruot Luach
Deputy Governor of Adar State
(Head of the Jokow Delegation)

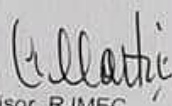

2. Maj. Gen. James Ochan Puot
Leader of the PMPC
(Head of the Maiwut Delegation)

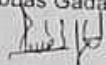
THE COMMITTEE:


1. Lt. Gen. Rin Tueny Mabor
Chair


2. Lt. Gen. Koang Gatkuoth Kerjok
Co-chair

WITNESSES:

1. Colin Martin 
Security Advisor, RJMEC

2. Col. Yasir Abbas Gadalla
CTSAMVM 

Annex 5: Satellite imagery showing seven of the eight damaged Mi-24s stored at the SSPDF general headquarters, known as Bilpham

North of Juba International Airport, South Sudan Security Council Committee extended pursuant to resolution 2471 (2019) concerning South Sudan



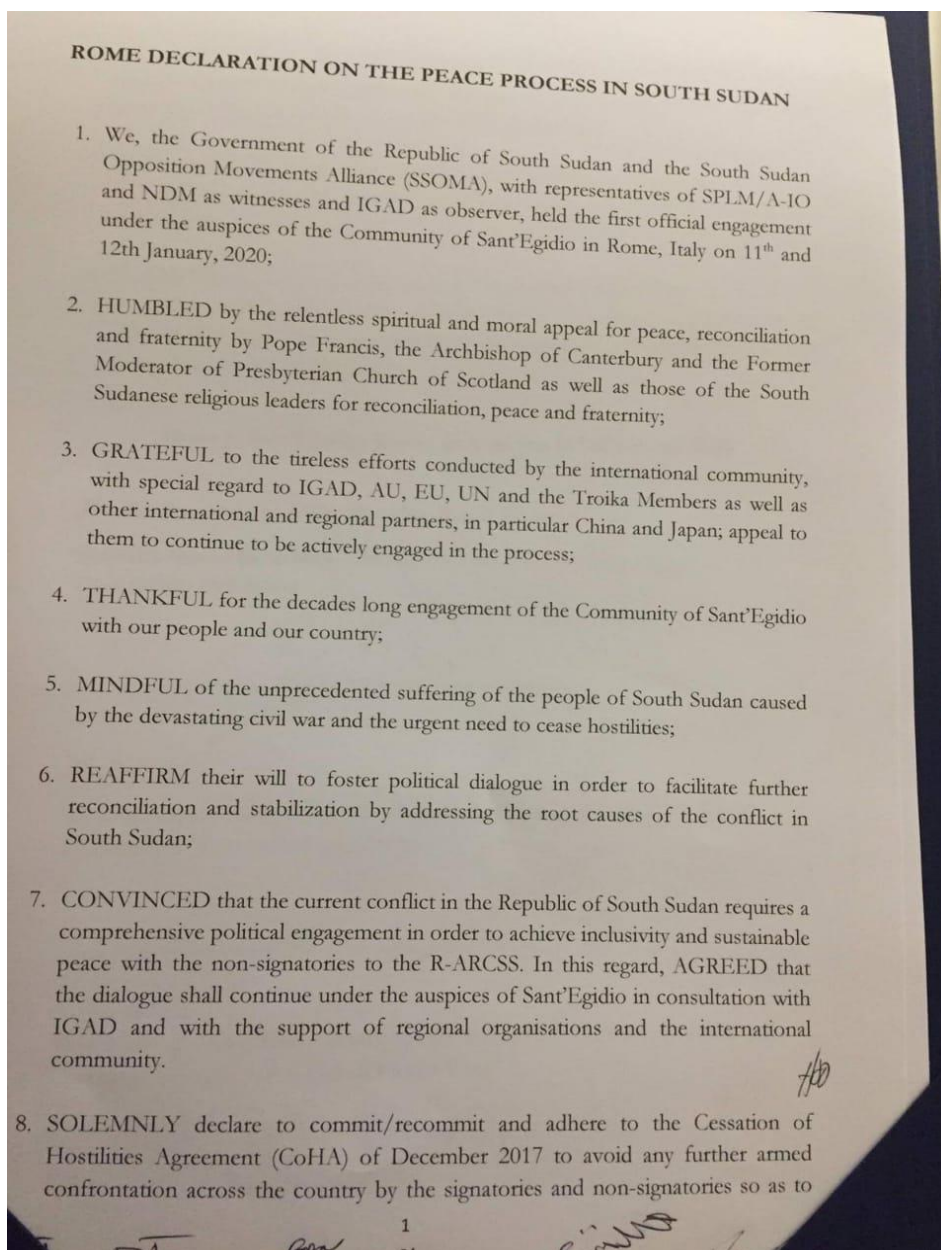
Image Source
GeoEye-1, 2020-02-15 08:40:31 UTC, (C) COPYRIGHT 2020 DigitalGlobe, Inc.

UNITED NATIONS Map No.4606.2 (March 2020)

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations
Office of Information and Communications Technology
Geospatial Information Section

Annex 6: Third allotment of additional \$40 million transferred to the NPTC

Breakdown of US\$40 million released for Peace Implementation in the 100-Day Extension of the R-ARCSS		
	Allocation (US\$)	Allocation (%)
Funds reportedly released by government (US\$) for R-ARCSS implementation	40,000,000.00	100.00
Total amount directly allocated to security mechanisms (US\$)	16,582,050.00	41.46
Amount retained by the National Pre-Transitional Committee	23,417,950.00	58.54
Implementation Mechanism		
	Allocation (US\$)	Allocation (%)
Joint Defense Board (JDB)	3,500,000.00	8.75
Joint Military Ceasefire Commission (JMCC)	4,000,000.00	10.00
Joint Transitional Security Committee (JTSC)	5,000,000.00	12.50
Disarmament, Demobilization and Reintegration Commission (DDRC)	2,000,000.00	5.00
Strategic Defense and Security Review Board (SDSRB)	1,100,000.00	2.75
Ceasefire and Transitional Security Arrangements Monitoring and Verification Mechanism (CTSAMVM) Board	131,250.00	3.75
CTSAMVM Technical Committee (CTC)	275,000.00	0.69
National Constitutional Amendment Committee (NCAC)	315,800.00	0.79
Reconstituted Joint Monitoring and Evaluation Commission (RJMEC)	260,000.00	0.65
National Pre-Transitional Committee (NPTC)	23,417,950.00	58.54
Total	40,000,000.00	100.00
<i>Source: Juba Eye, [Online] https://www.facebook.com/watch/?v=2801382009882723, [Accessed: December 15, 2019]</i>		
Summary by: The Organization for Responsive Governance		

Annex 7: Rome Declaration on the Peace Process in South Sudan, Rome, Italy, 12 January 2020

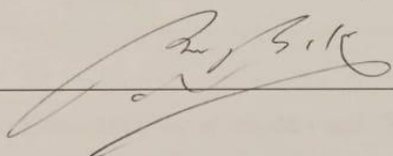
create a conducive environment for dialogue to resolve the conflict. This shall come into effect on the 15th of January 2020 00:00 hours.

9. In this regard, we request the Community of Sant'Egidio to convene a meeting with IGAD, as soon as possible, to discuss issues related to monitoring and verification;
10. RE-AFFIRM readiness to allow continued and uninterrupted humanitarian access to local and international organisations, including non-governmental organisations, to alleviate the suffering of the population, as consequence of years of conflict and natural disasters.

Done in Sant'Egidio, Rome, Italy on the 12th of January 2020


For the Government of the Republic South Sudan

Barnaba Marial Benjamin – Presidential Advisor and Envoy – Head of Government Delegation

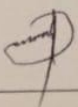


For SSOMA

Thomas Cirillo Swaka, Member of the leadership Council of SSOMA and Chairman of National Salvation Front

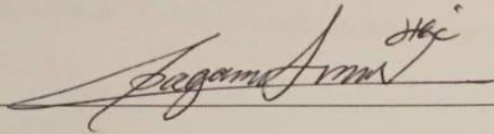


Paul Malong Awan Anei, Member of the leadership Council of SSOMA and Chairman of South Sudan United Front/Army

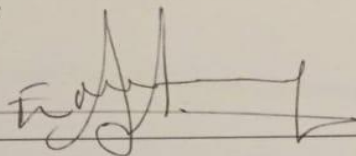





Pa'gan Amum Okiech, Member of the leadership Council of SSOMA and Inter
Chairman of Real-SPLM



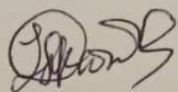
Amanuel Yoanes Yor Akol Ajawin, Interim Secretary General of SSOMA and
Chairman of NDM-PF



David Tut Kuiy, Member of SSOMA, Member of UDRM/A



Vakindi Unvu, Member of SSOMA and Chairman of SSNMC



Witness

Henry Dilah Odwar, SPLM-IO Deputy Chairman

